UNIVERSITÉ JOSEPH KI-ZERBO

UFR/Sciences de la Santé

École doctorale Sciences et Santé

Centre de Formation, de Recherche et d'Expertises en Sciences du Médicament
(CEA-CFOREM)

PLAN STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPMENT DE L'INCUBATEUR 2022-2026 ET DE L'ENTREPRENARIAT UNIVERSITAIRE

Rapport d'études validé le 2 Novembre 2022 à Ziniaré

Documents élaborés par Mathieu HIEN
Consultant & Conseil en propriété industrielle
Cabinet AFRIC-PROPI-CONSEILS (APC)
Études, Conseils et Assistance en Propriété Intellectuelle
01 BP 5959 Ouagadougou 01
Tél.:+226 25 43 66 21; Mobile: +226 70 20 38 17
Email: africpropiconseil@gmail.com

SOMMAIRE

SOMMAIRE 2

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS 4

1. Contexte, justification de l'étude 7

2. Méthodologie, organisation de la mission et plan du rapport de travail 8

PARTIE INTRODUCTIVE 10

DU PROCESSUS D'INVENTION ET D'INNOVATION AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE 10

I. Des concepts d'invention et d'innovation à la propriété intellectuelle 10

PREMIÈRE PARTIE 20

DESCRIPTION DE L'ÉCOSYSTÈME DU DÉVELOPPEMENT DE L'INCUBATEUR ET DE L'INNOVATION AU SEIN DE L'UJKZ 20

I. Cadrage politique et stratégique du développement de la recherche, de l'innovation et de la valorisation des résultats de recherche au Burkina Faso 20

II. Cadre organisationnel et institutionnel de l'UJKZ 26

III. Cadre législatif et règlementaire de l'UJKZ 34

IV. Cadre fonctionnel et organisationnel de l'UJKZ 34

DEUXIÈME PARTIE 37

DIAGNOSTIC ET ANALYSE DE L'ÉCOSYSTÈME DE DEVELOPPEMENT DE L'INCUBATEUR ET DE L'ENTREPRENARIAT UNIVERSITAIRE 37

I. L'écosystème de développement de l'incubateur au sein de l'UJKZ : forces, faiblesses, opportunités et menaces 37

II. Analyse des ressources de l'UJKZ 41

III. Les expériences d'incubation réalisées au sein de l'UJKZ 47

TROISIÈME PARTIE 51

VERS UN PLAN STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT 2022-2026 DE L'INCUBATEUR ET DE L'ENTREPRENARIAT UNIVERSITAIRE DE L'UJKZ 51

I. VISION, OBJECTIFS À ATTEINDRE ET DÉFIS À RELEVER 51

II. LES AXES DU PLAN STRATÉGIQUE 54

III. LE PLAN D'ACTIONS DE LA STRATÉGIE 63

IV. LE SUIVI ÉVALUATION DU PLAN STRATÉGIQUE 2022-2026 73

V. LES STRATÉGIES DE COMMUNICATION DES SUPPORTS ÉLABORÉS 74

CONCLUSION 76

ANNEXES 77

ANNEXE 3 77

FICHE DE COLLECTE DES DONNÉES 77

ANNEXE 4 77
LISTE DES PERSONNES RENCONTRÉES 77

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

ACM	Atelier Central de Maintenance
ANVAR	Agence Nationale de Valorisation de la Recherche
AUF	Agence Universitaire de la Francophonie
BM	Banque Mondiale
BTTi	Bureau de Transferts de Technologies et d'incubation
BUC	Bibliothèque Universitaire Centrale
CAMES	Conseil africain et malgache de l'enseignement supérieur
CATI	Centre d'Appui à la Technologie et à l'Innovation
CC	Chef de Cabinet
CCI-BF	Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso
CCOM	Chargé de Communication
CCUME	Cadre de concertation Université-Monde de l'Entreprise
CEA	Centre d'Excellence Appliqué
CFOREM	Centre de Formation et de Recherche en Médicaments
CFVU	Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire
CIAQ	Cellule Interne d'Assurance Qualité
CJ	Conseil juridique
CNEUF	Campus numérique l'Espace Universitaire Francophone
CNPB	Conseil National du patronat burkinabè
CS	Conseil scientifique
DAF	Directeur Administratif et Financier
DEPS	Direction des Études et de la Planification Stratégique
DPU	Direction des Presses Universitaires
DRH	Direction des Ressources Humaines
ED	Écoles Doctorales
ED-2S	Sciences de Santé
EPSCT	Établissement Public de l'État à Caractère Scientifique, Culturel et Technique
FBDES	Fonds Burkinabé de Développement Économique et Social
FONER	Fonds National pour l'Éducation et la Recherche
FONRID	Fonds National de la Recherche et de l'Innovation pour le Développement
GPI	Groupement Professionnel des Industriels
HCNRSI	Haut Conseil National de la Recherche Scientifique et de l'Innovation
IBAM	Institut Burkinabè des Arts et Métiers

ICC	Informatique, Climatique
IDL	Indicateurs De Liquidité
IESR	Institutions d'Enseignement Supérieur et de Recherche
IFOAD	Institut de Formation Ouverte et à Distance
IG	Indication géographique
IGEDD	Institut du Génie de l'Environnement et du Développement Durable
IPERMIC	Institut Panafricain d'Études et de Recherche sur les Médias, l'Information et de la Communication
ISSP	Institut Supérieur des Sciences de la Population
ISSDH	l'Institut des Sciences du Sport et du Développement Humain
LESHCO	Lettres Sciences Humaines et Communication
LORSI	Loi d'orientation de la recherche scientifique et de l'innovation (Loi N° 038-2013)
MEBF	Maison de l'Entreprise du Burkina Faso
MINEFID	Ministère de l'Économie, des Finances et du Développement
MSSM	Master Spécialisé en Santé et Médicaments
OAPI	Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle
ODD	Objectifs de Développement Durable
OMPI	Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle
ONG	Organisation non gouvernementale
PI	Propriété intellectuelle
PLA	Propriété Littéraire et Artistique
PNUD	Programme National des Nations Unies pour le Développement
PRM	Personne Responsable des Marchés
PRONAFER	Programme National Fédérateurs de la Recherche
PRSI	Politique Sectorielle de la Recherche et de l'Innovation
RRII	Résultats de Recherche, des Inventions et Innovations
SAD	Services des Archives et de la Documentation
SCC	Service Central du Courrier
SF	Services financier
SNDPI	Stratégie nationale de développement de la propriété Intellectuelle
SNVTII	Stratégie nationale de valorisation des technologies, inventions et innovations
ST	Sciences et Technologies
UEMOA	Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine
UFR	Unités de Formation et Recherche

UFR-LAC	Unité de Formation et de Recherche en Langues, Arts et Communication
UFR-SDS	Unité de Formation et de Recherche en Sciences de la Santé
UFR-SEA	Unité de Formation et de Recherche en Sciences Exactes et Appliquées
UFR-SH	Unité de Formation et de Recherche en Sciences Humaines
UFR-SVT	Unité de Formation et de Recherche en Sciences de la Vie et de la Terre
UJKZ	Université Joseph KI ZERBO
VP-EIP	Vice-présidence chargée des Enseignements et des Innovations Pédagogiques
VP-PRUE	Vice-Présidence en charge de la Professionnalisation et des Relations Université-Entreprises
VP-RCI	Vice-Présidence en charge de la Recherche et de la Coopération Internationale

1. Contexte, justification de l'étude

Créée en 1974, l'université Joseph KI-ZERBO (UJKZ) est le meilleur cadre de formation du capital humain au Burkina Faso; elle est classée ces dernières années parmi les meilleures universités d'Afrique francophone. Elle occupe une place de choix sur le plan international en termes de productions scientifiques, de contribution des enseignants-chercheurs aux débats, de leur présence et participation dans les instances scientifiques.

A ce jour, elle comporte en son sein une cinquantaine de laboratoires où enseignants et étudiants conduisent des travaux de recherche qui aboutissent à des résultats forts appréciables mais qui restent malheureusement confinés dans la sphère académique. Le transfert de son potentiel d'innovation aux acteurs économiques est très marginal. Si des efforts en termes de partenariat avec les entreprises à l'UJKZ sont visibles, la valorisation économique des travaux de recherche est à un stade embryonnaire.

Pour inverser cette tendance, quelques initiatives de valorisation des résultats de la recherche sous forme de Startups sont expérimentées. Cette initiative de Startups a permis de sensibiliser des enseignants-chercheurs sur la nécessité de la synergie entre la recherche et l'entreprise par le truchement de l'innovation/invention. C'est ainsi que sous la responsabilité du Centre de formation, de recherche et d'expertises en sciences du médicament (CEA-CFOREM), deux projets de Startups portés par deux équipes de recherches du laboratoire de biochimie LABIOCA et du laboratoire de développement du Médicament (LADME) ont été accompagnés. En rappel, le CEA-CFOREM est un des cinq centres au Burkina Faso, sélectionné en 2019 dans le cadre du Projet Centres d'Excellence africain pour l'impact au développement (CEA-Impact), financé par la Banque Mondiale.

Au regard du succès de cette première expérience et de la demande aujourd'hui exprimée, il est donc nécessaire de consolider le Bureau de Transfert de Technologies et d'incubation (BTTi) de l'Université Joseph Ki-Zerbo. Cette action de mise à niveau permettra de mieux encadrer la valorisation de la recherche-innovation et l'entrepreneuriat des diplômés de l'enseignement supérieur, pour un écosystème plus productif et plus performant.

C'est dans ce cadre que le CEA-CFOREM a recruté un consultant dont la mission principale est d'élaborer un plan stratégique de développement 2022-2026 de l'incubateur et le manuel opérationnel de Propriété Intellectuelle et de l'innovation afin de renforcer l'action du BTTi en faveur de l'innovation et de l'entrepreneuriat universitaire au Burkina Faso.

L'objectif général de cette mission d'étude est de concevoir un plan stratégique de l'incubateur permettant la mise en place d'un écosystème de l'innovation et de l'entreprenariat universitaire performant au Burkina Faso.

Les objectifs *spécifiques comprennent* :

- ✓ la description de l'environnement de l'innovation et de l'entreprenariat universitaire ;
- ✓ la réalisation du diagnostic du dispositif organisationnel, fonctionnel et juridique de l'innovation et de l'entreprenariat universitaire ;
- ✓ la formulation de pistes d'amélioration de l'écosystème de l'innovation et de l'entreprenariat universitaire ;
- ✓ l'élaboration d'un plan d'actions de diffusion et de mise en œuvre du plan stratégique, ainsi que son montant global pour la période 2022-2026 ;
- ✓ l'élaboration d'un manuel opérationnel de Propriété Intellectuelle et de l'innovation y compris le curriculum de formation en management de la propriété intellectuelle et du transfert de technologies ;
- ✓ l'identification de stratégies de communication des documents élaborés.

2. Méthodologie, organisation de la mission et plan du rapport de travail

En ce qui concerne la méthodologie, la mission d'étude a été organisée en quatre étapes **:**

- **Étape 1.** La description et l'évaluation de l'écosystème de l'innovation et de l'entreprenariat universitaire**.** Cette description se fera à l'aide des informations et renseignements obtenus auprès des acteurs de l'innovation et de l'entreprenariat universitaire. L'évaluation consistera à identifier les forces et les faiblesses de l'écosystème existant ainsi que les opportunités et les atouts pouvant contribuer à l'amélioration de ses performances.
- **Étape 2.** La formulation de pistes afin de rendre cet écosystème plus performant.
- **Étape 3.** L'élaboration d'un plan stratégique de développement de l'incubateur sur la période 2022-2026; ce plan est chiffré.
- **Étape 4.** L'élaboration d'un manuel opérationnel de propriété intellectuelle et de l'innovation au profit de l'Université.

Au cours de l'étape 1, de nombreux échanges ont eu lieu entre le consultant et les Responsables des services et autorités de l'UJKZ, soit en tête en tête, soit à l'aide d'un questionnaire de collecte d'informations. La liste des personnes et services rencontrés ainsi que le questionnaire ayant servi à la collecte des informations figurent en annexe.

Le rapport de la mission a été produit en quatre parties :

- **Partie introductive:** du processus d'invention/innovation au développement économique

Cette partie est consacrée à la clarification de certains concepts tels que l'invention, l'innovation, l'incubation et la Startup et leur importance dans le processus de développement économique. Les notions de transfert de technologie ainsi que les différentes formules de protection de la propriété intellectuelle y sont également abordées. Elle nous semble utile pour la présente étude.

- **Première partie**: description de l'écosystème du développement de l'incubateur et de l'innovation au sein de l'UJKZ
- **Deuxième partie:** diagnostic et analyse de l'écosystème du développement de l'incubateur et de l'innovation au sein de l'UJKZ.
- **Troisième partie** : vers un plan stratégique de développement 2022-2026 de l'incubateur
- **Quatrième partie** : le manuel opérationnel de propriété intellectuelle et de l'innovation

PARTIE INTRODUCTIVE

DU PROCESSUS D'INVENTION ET D'INNOVATION AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

I. Des concepts d'invention et d'innovation à la propriété intellectuelle

1. De l'imagination à l'idée, la création, l'invention et l'innovation[1]

Selon le Dictionnaire Le Petit Larousse Illustré, 2011), le mot *Imagination* vient du verbe *Imaginer* (*imaginari* en latin). Ce mot désigne la faculté de se représenter par l'esprit des objets ou des faits irréels ou jamais perçus**.** C'est une vue de l'esprit. L'imagination est propre à chaque être humain. Elle est du domaine du rêve, du possible ou de l'impossible. Finalement il n'existe aucune limite à l'imagination. Puis l'on se fixe sur une idée, fruit de notre imagination…comme une ambition. L'on veut faire du rêve ou de l'impossible, un but à atteindre, une réalité à construire…

De tout temps et face aux réalités quotidiennes, l'être humain est plein d'idées. Des idées les plus folles (celle d'aller sur la lune par exemple) aux plus machiavéliques (celle d'exterminer une race ou une catégorie de gens par des chambres à gaz par exemple), en passant par les plus heureuses (idée de mettre au point un remède pour soigner une maladie). Ainsi naît l'idée du bien, du mal ou du beau... L'idée est une représentation abstraite d'une chose, d'un objet ou d'un projet. Allant au-delà de l'imagination, elle est du domaine de la pensée.

Mais l'on sait que les idées sont de libre parcours et ne peuvent faire l'objet d'une appropriation, moins encore d'une protection par les règles de la propriété intellectuelle. Parce qu'au moment même où cette idée vous traverse la tête ou l'esprit, il y a peut-être un millier de personnes qui ont la même idée et qui la nourrissent, chacune à sa manière et à l'aide des moyens dont elle peut disposer. En tant que telles, les idées sont et demeurent dans le domaine public.

Puis l'idée se précise, prend une certaine forme, quitte progressivement la sphère de la pensée ou de l'imaginaire pour entrer dans le domaine du réel, du matériel. L'on parle alors de création, d'invention ou d'innovation, selon les cas. Cette création, invention ou innovation viendra, soit améliorer le bien-être des êtres vivants par son utilité économique et sociale, soit contribuer au progrès scientifique ou technique, soit semer la mort, la peur et la désolation au sein de la société… L'idée quitte le domaine public et à ce stade, cette création/invention/innovation qui en résulte prend une forme tangible et peut faire l'objet d'une appropriation.

[1] HIEN, M. Guide théorique et pratique la protection de l'innovation: les mécanismes juridiques de protection, de valorisation et de défense des droits de propriété intellectuelle au sein des Etats membres de l'OAPI, Éditions Mercury, année 2020, p51 et ss.

2. L'invention et l'innovation, approche au plan économique et juridique

L'invention est une solution à un problème particulier dans le domaine de la technique. Quant à l'innovation, c'est l'ensemble des idées nouvelles dont l'application a pour but d'augmenter la productivité et le profit. Définies comme telles, toutes les inventions/innovations ont une valeur économique. Leur valeur s'accroit davantage lorsqu'elles font l'objet de demandes de brevet d'invention. Et lorsqu'elles sont le point de départ d'une entreprise nouvelle ou innovante, elles se situent au cœur du progrès économique, technique et scientifique. Pour l'économiste SCHUMPETER, il ne fait point de doute que *l'innovation est au cœur du système capitaliste ; c'est l'innovation qui permet de réaliser le progrès technique et la croissance économique (SCHUMPETER, Innovation et capitalisme).*

Le tableau suivant illustre les différentes approches des concepts d'invention et d'innovation.

INVENTION	INNOVATION
❑ **Dictionnaire La Petit Larousse illustré, 2011: *« action d'inventer, de créer quelque chose de nouveau; découverte de choses cachées (trésor, gisement…) »***	Innover, c'est créer de nouveaux produits, développer des produits existants, optimiser son système de production, adopter les dernières technologies issues de la recherche fondamentale ou de la recherche et développement. Certaines lois définissent l'innovation de manière très large : « toute utilisation de nouvelles connaissances pour la production et la valorisation des idées, des biens et services nouveaux». Ex Art. 10 de la Loi d'orientation de la Recherche Scientifique et de l'Innovation du Burkina Faso. **Selon le Manuel d'Oslo[2], utilisé par l'OCDE, il existe au moins quatre (4) catégories d'innovation :**
❑ **L'invention est définie comme étant « la découverte d'une nouveauté scientifique »[3].**	

[2] OCDE, Manuel d'Oslo, principes directeurs proposés pour le recueil et l'interprétation des données sur l'innovation technologique, 2005

[3] CORNU Gérard, in vocabulaire juridique, Association Henry CAPITANT, PUF, 6ème édition, 2004

- **Approche de l'OAPI, Accord de Bangui révisé en 1999[1]:**

« l'invention s'entend d'une idée qui permet dans la pratique la solution d'un problème particulier dans le domaine de la technique ».

- **Approche de l'OMPI, l'invention est une « idée nouvelle qui permet dans la pratique de résoudre un problème particulier dans le domaine des techniques».**

1. Les innovations de produits ; elles portent sur les biens ou services nouveaux ou substantiellement améliorés.
2. Les innovations de procédés ; elles portent sur les nouvelles techniques et méthodes de production par exemple**.**
3. Les innovations d'organisation ; elles se rapportent à de nouvelles pratiques d'entreprises, sur leur façon de communiquer en interne comme à l'externe ; par exemple la création des sites web.
4. Les innovations commerciales (changements dans la conception et la présentation des produits, l'emballage et les signes distinctifs par ex.)

Inventions ou Innovations de produits ou de procédés, commerciales ou d'organisation, elles peuvent être, soit incrémentales soit de rupture.

Les *innovations de rupture* apparaissent comme des produits totalement nouveaux sur le marché. Exemple : le Téléphone portable, le véhicule automobile, le fer à repasser à son origine, l'allumette, le briquet, la paire de lunette…Alors *que les innovations incrémentales* sont celles portant sur les améliorations fonctionnelles des produits ou des procédés. L'on y ajoute un incrément afin d'améliorer sa fonction ou sa qualité. Exemples: le fer à repasser (17ème siècle) et ses multiples améliorations, Samsung note 2, à la Samsung Note 10…

En conclusion:

- **Il existe une différence sur le plan conceptuel entre l'invention et l'innovation**

Si l'invention part d'une idée qui permet dans la pratique la solution à un problème particulier dans le domaine de la technique, elle n'est pas forcément un bien tout à fait prêt à être commercialisé au public, à être mis sur le marché. Quant à l'innovation, en général elle désigne le processus complexe qui consiste à transformer une invention ou le résultat de travaux d'études ou de recherches en un produit ou en un procédé industriel.

Si l'invention émane d'une idée et constitue le point de départ d'un produit ou d'un procédé nouveau, l'innovation désigne le processus de mise au point, l'utilisation matérielle, la fabrication et la commercialisation de l'idée transformée en un produit nouveau destiné à la consommation.

Aussi, l'innovation ne peut se réaliser que sur la base de ce qui existe déjà. C'est le résultat de l'amélioration d'un produit ou d'un procédé existant; dans ce cas, l'innovation peut concerner la forme, la présentation, le design ou le signe distinctif du produit.

- **Les inventions et innovations sans distinction de leur nature, de leur forme ou de leur qualité intrinsèque peuvent être protégées par les techniques du droit de la Propriété intellectuelle.**

L'Accord de Bangui révisé en 2015 instituant un régime uniforme de protection de la propriété industrielle au sein des États membres de l'OAPI, en son article 1er Annexe 1, a défini *l'invention comme étant une idée qui permet dans la pratique la solution d'un problème particulier dans le domaine de la technique.* Ici, c'est l'invention brevetable qui est définie par l'Accord de Bangui. Car en général, les législateurs se refusent de donner une définition de l'invention en tant que telle. Ils se contentent d'énumérer les conditions qu'une invention devrait remplir pour être brevetable.

La loi d'orientation de la recherche scientifique et de l'innovation en son article 10, a choisi de définir l'invention comme étant *tout produit ou procédé nouveau conçu et réalisé dans un domaine donné sanctionné par un brevet*.

L'innovation, quant à elle, n'est pas définie dans l'Accord de Bangui révisé. Alors que de nos jours, la plupart des inventions qui font l'objet de demandes de brevet sont des produits d'innovation technique. Il faut donc en conclure qu'au regard des textes de propriété intellectuelle, l'innovation est assimilée à l'invention. Et un produit d'innovation, dès lors qu'il remplit les conditions de brevetabilité exigées par la loi, peut faire l'objet d'une protection par brevet d'invention.

3. La valorisation des résultats de la recherche

Elle est définie par la loi d'orientation sur la recherche scientifique comme étant *le processus d'exploitation des résultats de recherche pour des changements favorables au développement ;* le résultat de recherche étant *" les connaissances ou produits issus d'une activité de recherche scientifique".*

Ces connaissances ou produits sont : les inventions, innovations, procédés techniques, produits nouveaux ou innovants résultant des activités de recherche, éligibles ou non à la protection par les formules de propriété intellectuelle.

4. Des inventions/innovations à la Startup

La Startup désigne une jeune entreprise naissante, à forte dose d'innovation et de potentiel de croissance. Conçue pour offrir à terme des produits ou services nouveaux aux consommateurs, leur développement s'appuie sur des modèles d'affaires novateurs.

L'incubateur est une organisation qui offre des services de mentorat, un espace de travail et d'autres ressources qui aident une startup nouvellement formée à croître. En général, il n'offre pas de capital d'investissement[4]. En ce sens, l'incubateur est un endroit physique ou virtuel qui génère un capital humain et relationnel pour les entreprises naissantes qu'il incube. C'est donc une "***structure d'accompagnement de projets de création d'entreprise. L'incubateur peut apporter un appui en termes d'hébergement, de conseil, de mentoring, lors des premières étapes de la vie de l'entreprise. L'enjeu est de comprendre le marché, affiner le concept initial et valider le prototype ou MVP (minimum viability product) à très petite échelle"[5].***

Le modèle d'incubation mise sur la force et l'étendue de ses réseaux d'affaires beaucoup plus que sur l'espace physique.

Quant à l'**Accélérateur**, il intervient après la phase d'incubation, après validation du concept et du prototype. Les **Accélérateurs** sont similaires aux incubateurs, mais contrairement à ces derniers, ils tendent à prendre position dans les startups qu'ils accueillent, en échange de capital d'investissement. Leur rôle est de trouver les moyens pour propulser les entreprises en facilitant notamment l'accès au financement. Dans la réalité, il semble que les mêmes structures peuvent jouer le rôle d'incubateur et d'accélérateur[6].

Durant la phase d'incubation, il est important de prendre en charge les aspects du projet liés à la protection de la propriété intellectuelle.

5. De l'invention/innovation à la propriété intellectuelle ?

Toute œuvre de création, d'invention ou d'innovation est susceptible de protection par le système de la propriété intellectuelle au sein duquel l'on distingue la propriété industrielle et la propriété littéraire et artistique.

a. La propriété industrielle

Elle concerne les brevets d'invention, l'enregistrement des modèles d'utilité, l'enregistrement des marques de produits ou de services, l'enregistrement des Dessins et Modèles industriels, la protection des indications géographiques,

[4] Un capital d'investissement est une opération qui consiste pour un investisseur à apporter des fonds propres à une société qui n'est pas encore cotée, en échange d'une participation dans son capital.

[5] Cf. NYASSE B. Les plates-formes d'innovation, Rapport projet AFRIPI : «Appui à la mise en place de plateformes d'innovation Universités/Entreprise», 2022, page 7

[6] NYASSE B. op cit. Page 4

l'enregistrement des schémas de configuration des circuits intégrés et la protection des obtentions végétales.

- **Le brevet d'invention**

C'est un titre conféré par l'État à celui qui a réalisé une invention ou une innovation technologique, ou à celui qui a mis au point un produit nouveau.

Seules les inventions et innovations nouvelles, impliquant une activité inventive et susceptibles d'application industrielle peuvent bénéficier d'une protection par brevet. Le brevet, une fois délivré, a une durée de validité de vingt (20) années à compter de la date de dépôt de la demande de protection.

Les brevets sont la forme préférée de protection des innovations technologiques. C'est pourquoi le nombre de brevets détenus par les entreprises est considéré comme l'un des principaux indicateurs de leur niveau d'innovation et de créativité. Les brevets servent donc à mesurer la production d'innovation. À travers ses Rapports annuels sur la propriété intellectuelle dans le monde, l'OMPI montre, années après années, le nouveau visage de l'innovation dans le monde. Tout ceci explique sans doute la confusion ou « l'assimilation » que l'on a tendance à faire entre l'invention et l'innovation du point de vue de la propriété intellectuelle.

- **La marque**

Elle désigne tout signe qui identifie les produits ou les services d'une entreprise déterminée et les distingue des produits ou services de ses concurrents. Alors que la marque sert à distinguer les produits, **le nom commercial** est la dénomination sous laquelle est connu et exploité un établissement commercial, industriel ou artisanal. Le nom commercial appartient à celui qui le premier en a fait usage ou en a obtenu l'enregistrement.

- **Le Dessin ou modèle industriel**

C'est tout assemblage de lignes ou de couleurs ou toute forme plastique associée ou non à des couleurs, cet assemblage ou cette forme étant original et pouvant servir de type pour la fabrication d'un produit industriel ou artisanal.

- **Les obtentions végétales**

Les nouvelles variétés de semences céréalières, fruitières et potagères (mais, blé, sorgho, fleurs, haricot, coton, blé…) sont susceptibles de protection par le système de la propriété intellectuelle ; autrement dit tous les taxons botaniques peuvent faire l'objet de protection, à l'exception des espèces sauvages, c'est à dire les espèces qui n'ont pas été plantées ou améliorées par la main de l'Homme. Le titre de protection accordé à l'issue d'une procédure fructueuse est appelé **Certificat d'obtention végétale.**

- **L'indication géographique (IG)**

L'IG susceptible de protection est celle servant à identifier un produit comme étant originaire du territoire, ou d'une région, ou localité de ce territoire, dans les cas où une qualité, réputation ou autres caractéristiques déterminées du produit peuvent être attribuées essentiellement à cette origine géographique. Ce type de protection est particulièrement adapté aux produits agricoles et de l'artisanat.

- **Le circuit intégré**

C'est un produit dans lequel les éléments dont l'un au moins est actif et tout ou partie des interconnexions font partie intégrante du corps ou de la surface d'une pièce de matériau et qui est destiné à accomplir une fonction électronique.

- **Le schéma de configuration**

Il désigne la disposition tridimensionnelle des éléments dont l'un au moins est un élément actif et de tout ou partie des interconnexions d'un circuit intégré ou une telle disposition tridimensionnelle préparée pour un circuit intégré destiné à être fabriqué.

b. La propriété littéraire et artistique (PLA)

La PLA traite notamment de la protection des livres, des brochures et des programmes d'ordinateurs, de la protection des œuvres musicales avec ou sans paroles, la protection des œuvres audiovisuelles, des œuvres de dessins, de sculpture, de lithographie et de tapisserie. Le principe de base de la protection en matière de propriété littéraire et artistique est le suivant : « tout auteur jouit sur son œuvre, du seul fait de sa création, d'un droit de propriété incorporelle exclusif et opposable à tous ».

6. Qu'est-ce que le transfert de technologie ?

Selon J. SCHAPIRA[7], il y a transfert de technologie **"***lorsqu'une partie qui domine un processus de production ou de gestion, ou la combinaison des deux, met une autre partie, par des procédés à négocier, en situation ou en mesure de réaliser, de manière indépendante, au terme d'un délai variable, ce ou ces processus, tel(s) quel(s) ou adaptés, et le cas échéant d'innover en le(s) prenant pour point de départ***".**

La technologie (les connaissances scientifiques et techniques), objet du transfert, peut être ou non couverte par des droits de propriété intellectuelle.

La Loi d'orientation sur la recherche scientifique et l'innovation définit le transfert de technologie comme étant le *"processus d'acquisition de connaissances et de technologies en vue de leur appropriation par des acteurs locaux et pouvant aboutir à leur adaptation au contexte local".*

[7] SCHAPIRA J. (1978), Les contrats internationaux de transfert de technologie, Journal de droit international.

7. Rôle et place de l'innovation dans le monde

La société mondiale est divisée en deux catégories de personnes : la catégorie des **producteurs** et celle des **consommateurs.** Tandis que les producteurs ont une tendance « naturelle » à innover dans le processus de transformation industrielle, afin de produire plus et générer plus de profits et de bien-être, les consommateurs eux, se résignent dans les dépenses de consommation.

Alors que l'innovation, depuis déjà plusieurs décennies, est devenue le moteur de la croissance économique et du progrès scientifique et technique, l'Afrique et sa population accordent peu de place à l'innovation et se classent résolument dans la seconde catégorie, celle des consommateurs plutôt résignés.

En effet, les africains consomment les produits, les créations, les inventions et innovations, et même la culture, venus d'autres continents : ils consomment ce qu'ils ne produisent pas. L'on dirait que la création et l'innovation semblent absentes des réalités de la société africaine…surtout celles qui induisent le progrès technique et une croissance endogène. Et lorsque ces créations/innovations sont réalisées par des africains, en terre africaine, elles finissent par « mourir » de leur belle mort par manque de structures d'encadrement et de soutien. Dans un monde où le capital a pris le dessus sur toute autre considération, pour rien au monde les producteurs ne voudront perdre leur place : ils créent, inventent et améliorent les moyens de production pour conserver leur statut de producteur et leur avance scientifique et technologique. Et le système de la propriété intellectuelle, « fille » du capitalisme, leur donne toujours l'avantage de conserver leur avance sur les autres.

Le schéma ci-après, démontre à souhait le processus et l'intimité fonctionnelle entre l'invention, l'innovation, la propriété intellectuelle et le développement économique.

INVENTIONS/INNOVATIONS, PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE & DÉVELOPPEMENT

Richesse nationale (biens et services)

Relations économiques internationales avec les États tiers (coopération internationale, sciences & techniques)

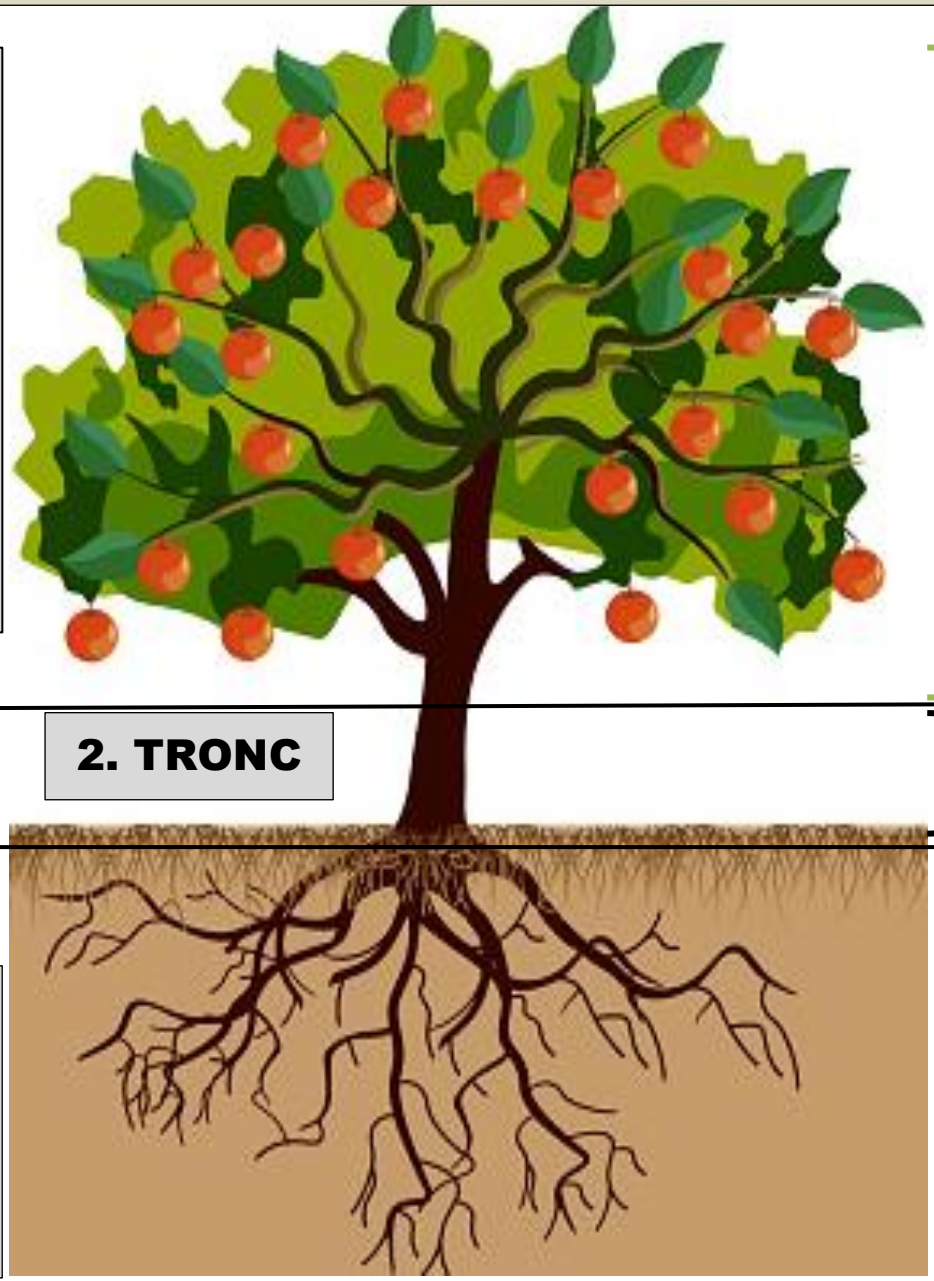

Propriété intellectuelle (marques des produits et de services, dessins et modèles industriels, indications géographiques)

Opérations économiques, entreprises, banques, infrastructures, système économique (gouvernance, système politique, système juridique, système social)

Recherche-développement:
Inventions / innovations
Résultats de recherches
Propriété industrielle (brevets (mécaniques, médicaments, sciences techniques, électroniques, variétés végétales, propriété littéraire et artistique)

Commentaires du schéma sur le processus d'invention/innovations et le développement économique.

Le schéma présente un arbre comprenant tout naturellement trois parties: **les Racines(1), un Tronc(2)** et **les branches touffues** sur lesquelles l'on aperçoit **des fruits(3).**

(**1) Les Racines**. Elles constituent le support de base de tout arbre; c'est aussi le support de vie de l'arbre. Plus ou moins étendues et profondément enfouies dans le sol, elles apportent les nutriments à l'arbre et déterminent sa capacité de résistance aux intempéries de la nature (vents violents, pluies et inondations et les autres catastrophes naturelles…).

Les Racines représentent l'éducation, la formation, le Capital humain et la qualité de ce capital humain, y compris la culture. Dans le processus, les activités de formation, de recherche, d'invention et d'innovation de l'UJKZ se situent à ce niveau.

(2). Le Tronc. C'est la partie de l'arbre qui tient lieu de support aux branches et aux fruits de l'arbre. Il devrait être suffisamment solide pour supporter le poids des branches qu'il génère et les fruits qu'il est amené à porter. Dans le processus de développement économique, le tronc rassemble tous les agents économiques nationaux et étrangers du secteur primaire, secondaire et tertiaire.

Le secteur **primaire** concerne l'agriculture, la pêche et les activités extractives, le secteur **secondaire** les activités de transformation et notamment l'ensemble de l'industrie, et le secteur **tertiaire** les services marchands et non marchands.

(3). La troisième partie est constituée des **branches, des feuilles et des fruits**.

Branches, fruits et feuilles sont d'une utilité économique certaine. C'est la production de l'ensemble des agents économiques. Dans le processus de développement économique, c'est l'ensemble des richesses produites dans le pays.

En conclusion, les activités de recherche, d'invention et d'innovation se situent au niveau des Racines de l'arbre. Le domaine de l'éducation, de la formation et de la recherche étant la base de tout processus de développement économique. Car c'est le lieu de production des idées, inventions et innovations de tout genre, nécessaires au développement économique, social et culturel.

PREMIÈRE PARTIE

DESCRIPTION DE L'ÉCOSYSTÈME DU DÉVELOPPEMENT DE L'INCUBATEUR ET DE L'INNOVATION AU SEIN DE L'UJKZ

I. Cadrage politique et stratégique du développement de la recherche, de l'innovation et de la valorisation des résultats de recherche au Burkina Faso

Au Burkina Faso, les principaux outils de cadrage politique et stratégique des activités de recherche scientifique, de l'innovation et de la valorisation des résultats de recherche sont :

- La loi N° 038 -2013/AN du 26 Novembre 2013 portant Loi d'orientation sur la recherche scientifique et de l'innovation;
- La politique sectorielle de la recherche et de l'Innovation (PRSI 2018-2027);
- La Stratégie nationale de valorisation des technologies, inventions et innovations (SNVTII 2020-2024) et
- La Stratégie nationale de développement de la propriété Intellectuelle (SNDPI 2021-2025).

1. La loi N° 038 -2013/AN du 26 Novembre 2013 portant Loi d'orientation sur la recherche scientifique et de l'innovation

Promulguée par le décret N° 2013-1245/PRES du 31 décembre 2013, cette loi s'applique à l'ensemble des activités de recherche scientifique et de l'innovation conduites au Burkina Faso dont la mission est de générer les connaissances et les technologies devant contribuer au développement culturel, social, économique et environnemental du pays. Elle fixe le cadre juridique et les orientations fondamentales de la recherche scientifique et de l'innovation au Burkina Faso.

La section 4 de la loi traite des objectifs de l'innovation.

Elle indique que l'innovation au Burkina Faso a pour objectif général l'apport de connaissances nouvelles par la créativité et leur appropriation optimale par les populations en vue de favoriser leur mieux être. Les objectifs spécifiques de l'innovation étant:

- maîtriser et développer la créativité pour une meilleure compétitivité;
- stimuler et maîtriser une transition de l'innovation fermée[8] vers une innovation ouverte[9];

[8] L'innovation fermée est toute innovation principalement développée en interne et mise en œuvre au sein d'une unité sous le sceau du secret industriel ou de fabrication (Article 10 de la LORSI)

- maîtriser la conduite des changements innovants.

À ce jour les textes d'application de cette loi qui sont disponibles sont notamment :

- le décret n° 2016-918/PRES/PM/MESRSI du 03 octobre 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Haut Conseil National de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (HCNRSI) ;
- le décret n°2015- 1319/PRES-TRANS/PM/MRSI du 12 novembre 2015 portant adoption du code d'éthique de la recherche scientifique et de l'innovation ;
- le décret n°2015-1363/PRES-TRANS/PM/MRSI/MESS/MICA/MEF du 20 novembre 2015 portant détermination de la nature et des modalités d'attributions des encouragements financiers aux auteurs des résultats dans le domaine de la recherche scientifique et de l'innovation ;
- le décret n°2015-1318/PRES-TRANS/PM/MRSI du 12 novembre 2015 portant modalités de gestion des chercheurs indépendants ;
- le décret n°2015-1361/PRES-TRANS/PM/MRSI/MESS/MATD/MEF du 20 novembre 2015 portant règlementation des établissements privés de recherche scientifique et d'innovation.

Pour compléter l'arsenal des textes d'application de cette Loi, d'autres textes non moins importants, restent encore à prendre par les pouvoirs publics.

2. La politique sectorielle de la recherche et de l'Innovation (PRSI 2018-2027

a. L'objectif général

L'objectif général de la PRSI est de *renforcer le système productif par la génération et l'utilisation intensive des résultats de la recherche et de l'innovation*.

Le résultat majeur attendu de la mise en œuvre de cette politique est que « la recherche et l'innovation sont davantage au service de la transformation structurelle de l'économie ». Cela implique que la recherche et l'innovation soient menées dans les domaines stratégiques de l'économie du pays et que leurs résultats y soient appliqués.

[9] L'Innovation ouverte est celle basée sur l'idée qu'une entité ne doit pas innover seulement à partir de sa propre recherche. De plus, les innovations internes qui ne sont pas utilisées doivent servir ailleurs sous forme de brevets ou d'entreprises communes (article 10 de la LORSI).

b. Les impacts attendus

L'atteinte de ces résultats sera appréciée à travers (i) l'augmentation du nombre de technologies générées au profit de la production (ii) l'amélioration du taux d'adoption des technologies et innovations générées par la recherche scientifique et technologique et (iii) l'augmentation du nombre de résultats de recherche et d'innovations valorisés.

c. Les axes stratégiques de la PRSI 2018-2027

Ces axes sont:

- **Axe1. Amélioration de la gouvernance de la recherche scientifique et de l'innovation**
- ***Axe 2 : Développement de la recherche scientifique et de l'innovation***
- ***Axe 3. Valorisation des résultats de la recherche scientifique et de l'innovation.***

Pour atteindre l'objectif général de la PRSI, l'axe 3 porte sur la ***Valorisation des résultats de la recherche scientifique et de l'innovation.*** Un des objectifs stratégiques de cet axe 3 vise la promotion de l'utilisation intensive des résultats de la recherche et des innovations.

d. Les résultats attendus

Les résultats attendus de la réalisation des axes définis par la PRSI sont notamment:

- la protection et le transfert des technologies et innovations sont assurés,
- la diffusion et l'utilisation des résultats de la recherche scientifique et de l'innovation sont accrues;
- la capitalisation des résultats de la recherche et de l'innovation est assurée;
- la communication et l'information sont renforcées par l'organisation régulière de manifestations scientifiques, la mise en place de réseaux de journalistes scientifiques, l'opérationnalisation de sites web universitaires portant sur la recherche scientifique;
- l'innovation et la valorisation des produits de la recherche à l'échelle nationale;
- la coopération scientifique et technologique est renforcée entre les structures et acteurs de recherche, d'invention et d'innovation au niveau national, régional et international.

- le financement endogène de la recherche scientifique et de l'innovation est assuré durablement. À l'horizon 2027, l'accent devrait être mis sur l'augmentation des financements nationaux innovants tels que les taxes additionnelles sur la téléphonie mobile, l'importation du riz, les industries polluantes etc. Le financement extérieur de la recherche scientifique et de l'innovation devrait également se poursuivre.

3. La Stratégie nationale de valorisation des technologies, inventions et innovations (SNVTII 2020-2024)

a. La vision et les objectifs de la SNVTII

La vision est : ***"À l'horizon 2024, « les Résultats de Recherche, des Inventions et Innovations (RRII) sont mieux valorisés et contribuent au développement socio-économique du Burkina Faso*** ».

L'objectif global de la SNVTII est de ***promouvoir l'utilisation efficiente des résultats de la recherche, des inventions et des innovations pour le développement durable du Burkina Faso***.

b. Les effets attendus

Un des axes stratégiques identifiés vise **l'Accroissement du niveau de diffusion et d'utilisation des résultats de recherche, inventions et innovations.** Les effets attendus de cet axe sont l'amélioration de la compétitivité des RRII, se traduisant notamment par :

- l'accès au financement des acteurs afin d'améliorer leurs produits et être compétitifs, dans un premier temps, en tandem avec le FBDES/Burkina startup à travers la création d'un fond d'amorçage qui devrait être fonctionnel en 2022 ;
- l'augmentation du nombre de technologies accompagnés par le fond d'amorçage qui doit passer de dix (10) en 2019 à vingt-cinq (25) en 2024.
- la création d'un (01) incubateur en 2022 et l'augmentation du nombre de start-up financés de dix (10) en 2019 à quarante (40) en 2024 ainsi que les parcs d'innovation d'un (01) en 2019 à trois (03) en 2024;
- le nombre de résultats de recherche et d'innovations valorisés a augmenté de 20%.

Un autre axe concerne la **dynamisation des systèmes de protection, de transfert et de capitalisation des RRII avec pour effets attendus:**

- les mécanismes de protection et d'exploitation des RRII sont plus utilisés par les différents acteurs;
- l'élaboration d'un (01) manuel de procédures de valorisation en 2022 viendra combler le vide constaté dans la démarche de valorisation au Burkina Faso. Les actions à entreprendre à ce niveau visent à mettre en place un cadre règlementaire stable pour la valorisation des RRII afin de développer des mécanismes favorisant le transfert des RRII à travers la prise de textes règlementaires en matière de transfert, de protection et de motivation des

détenteurs des RRII. Il s'agit également d'accompagner les acteurs à la protection des RRII et à la maîtrise des procédures de valorisation;

- la création d'une (01) base de données des RRII en 2022 avec toutes les informations importantes sur chaque résultat, ainsi que l'augmentation du taux de protection des RRII de 5% en 2019 à 20% en 2024. Les actions à entreprendre visent à capitaliser les acquis des chercheurs, innovateurs et les acteurs chargés de la valorisation, aussi bien du public, du privé que de la diaspora, à travers des documents tels que les catalogues et revues, mais surtout la création d'une base de données des RRII dans leur ensemble;

- la mise en place dans les Universités et Centres de recherche, de Centres d'Appui à la Technologie et à l'Innovation (CATI) atteignant le nombre 25 en 2024. Les actions à entreprendre visent à renforcer les capacités des acteurs clés dans les différents domaines de la valorisation. Il s'agit également de renforcer les structures publiques et privées en infrastructures et/ou matériels spécifiques pour les actions de valorisation. Il s'agira aussi de promouvoir la mutualisation des ressources pour une synergie d'actions en vue de tisser de solides partenariats;

- la visibilité des actions de valorisation est améliorée;

- la communication et le marketing, maillons importants mais souvent négligé dans le processus de valorisation sont pris en compte dans cette nouvelle SNVTII. Ainsi, le taux d'exécution du plan de communication et de marketing doit être de 100% en 2024, la première SNVTII n'ayant pas bénéficié de cet instrument capital de promotion ; de même, la proportion des grandes manifestations de valorisation médiatiquement couvertes devra atteindre 80% en 2024. Enfin, la proportion des principaux supports de communication et documents techniques sur la valorisation des RRII traduits et diffusés en langue doit atteindre 50% en 2024 contre 15% depuis 2015.

  Il s'agira de veiller à une grande médiatisation des actions, à une mise en place d'outils de promotion et d'information pour les acteurs de la valorisation et surtout, rendre disponible et exploitable (tant en français qu'en langues nationales) toute information sur la valorisation et sur la SNVTII.

- la communication et le marketing autour des RRII sont améliorés.

  Ici, les actions à entreprendre visent à rendre les RRII compétitifs et accessibles en vue de favoriser leur adoption par les utilisateurs au niveau national, régional, sous régional et international. Pour atteindre cet effet, les actions pour la mise en place de fonds d'amorçage, la création d'incubateurs, de start-up, de parcs d'innovation pour la promotion des technologies est à entreprendre.

4. La Stratégie nationale de développement de la propriété intellectuelle

La vision de la SNDPI se décline comme suit **« à l'horizon 2025, le Burkina Faso, une nation dans laquelle l'innovation et la créativité sont protégées et valorisées pour un développement socio-économique durable et une promotion des investissements».**

a. L'objectif global et impacts attendus

L'objectif global de la SNDPI est de promouvoir la propriété intellectuelle en vue d'assurer le développement économique, social et culturel du pays de manière durable et soutenue.

Les impacts attendus de la SNDPI sont notamment :

- l'intégration de la culture de la propriété intellectuelle et de l'innovation dans la quotidien des burkinabè ;
- l'émergence d'une économie moderne basée sur une exploitation judicieuse du système de la PI ;
- l'amélioration du niveau de développement technologique du Burkina Faso ;
- la protection et la promotion des biens, éléments, et expressions culturelles ;
- le développement de l'entreprenariat et les industries culturelles et créatives.

b. Les Axes stratégiques

La SNDPI a été bâtie autour de deux grands axes.

Axe 1. Création d'un environnement favorable à l'utilisation adéquate de la PI comme levier de développement

Axe 2. Valorisation de la PI dans les domaines et secteurs prioritaires de développement.

c. Les résultats attendus

Les résultats escomptés dans la mise en œuvre de la SNVTII à l'horizon 2025 sont notamment les suivants :

- mise en place des incubateurs de valorisation des résultats de la recherche et le développement industriel ;
- mise en place d'incubateurs pour encourager la créativité, l'innovation et favoriser le développement de prototypes ;
- mise en place des Centres d'appui à la Technologie et à l'innovation (CATI) dans les centres de recherches pour une meilleure exploitation de la documentation brevet ;

- mise en place d'une cellule de gestion de la PI et des transferts technologiques.
- renforcement des capacités du secteur privé et des créateurs à l'utilisation stratégique du système de PI ;
- intégration de la PI dans les curricula des formations et dans les ordres d'enseignement ;
- utilisation du système d'obtention végétale pour valoriser les résultats des recherches et développer les contrats de licences avec une clé de répartition bien définie entre l'État, les chercheurs et les semenciers ;
- collaboration entre la recherche et l'industrie ;
- intensification des audits de PI au sein des entreprises afin d'accroître leur compétitivité.
- formulation d'une Politique de propriété intellectuelle dans les Universités et les Centres de recherche du Burkina Faso.

En conclusion, la présente étude portant Élaboration d'un Plan stratégique de l'incubateur et d'un manuel opérationnel de propriété intellectuelle est en parfaite harmonie avec les outils de cadrage politique et stratégique du développement de la recherche, de l'innovation et de la valorisation des résultats de recherche, dont elle constitue un des instruments de mise en œuvre.

II. Cadre organisationnel et institutionnel de l'UJKZ

La description de l'UJKZ ici faite, ne concerne que les organes, services et structures universitaires pertinents, c'est-à-dire ceux dont les activités ont ou peuvent avoir un impact direct sur la production et la valorisation des résultats de recherche et le développement des activités d'incubation et de l'entreprenariat universitaire.

L'UJKZ est un établissement public de l'État à caractère scientifique, culturel et technique (EPSCT) chargé d'enseignement supérieur et de recherche.

L'Article 3 de ses statuts, dispose que l'UJKZ a pour mission fondamentale l'élaboration et la transmission des savoirs et des savoir-faire pour la formation des hommes et des femmes, afin de répondre aux besoins de la nation. Pour ce faire, elle poursuit les objectifs suivants, notamment :

- développer une recherche scientifique et technologique de qualité;
- valoriser les résultats des travaux de recherche en vue d'une contribution au développement socio-économique et culturel national;
- promouvoir une coopération institutionnelle et scientifique en matière de formation et de recherche;

- contribuer à la valorisation des compétences dans tous les secteurs d'activités du pays.

L'Université comprend des établissements d'enseignement, des établissements de recherche et des services communs. Les établissements d'enseignement prennent l'appellation d'unités de formation et de recherche ou d'instituts et les établissements de recherche prennent l'appellation d'école doctorale.

Les pouvoirs de tutelle technique de l'Université sont exercés par le ministère en charge de l'Enseignement supérieur et ceux de la tutelle financière par le ministère en charge des Finances.

L'organigramme de l'UJKZ est structuré en plusieurs niveaux hiérarchiques.

2. Premier niveau

a. Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration a pour principales missions d'exercer une autorité et un contrôle sur l'ensemble des organes de l'UJKZ pour s'assurer de l'exécution de sa mission de service public ; de statuer sur les questions qui lui sont soumises et d'en assumer la responsabilité ; d'autoriser le président de l'UJKZ à contracter tout emprunt.

N.B. Mais, aux termes de l'article 37 des statuts, il est strictement interdit au Conseil d'administration de l'Université d'autoriser la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans le capital de sociétés créées ou en création.

Composé de 18 membres, il représente le plus haut niveau de décision. Il assure la plus haute responsabilité de l'administration et est obligatoirement saisi de toutes les questions pouvant influencer la marche de l'Université et ses attributions sont définies dans les statuts de l'UJKZ.

b. La Présidence

Le Président de l'Université dirige les services administratifs. Il contrôle le fonctionnement de tous les établissements qui constituent l'Université ou qui en dépendent. Il est aussi responsable du respect des franchises et libertés universitaires et au maintien de l'ordre à l'université, conformément aux textes en vigueur, veille à ce que l'Université mène ses activités académiques et de recherche dans un cadre propice et prend les mesures appropriées à cet effet.

c. Le Conseil scientifique

Le Conseil scientifique est une instance à caractère académique qui propose au conseil de la formation et de la vie de l'Université des politiques de recherche, des textes et documents scientifiques et techniques ainsi qu'une proposition de répartition des moyens de recherches. Le Président de l'Université en assure la présidence lors de ses sessions de travail.

Le Conseil scientifique est obligatoirement consulté sur :

- la répartition des fonds de recherches;
- la fixation des règles de fonctionnement des laboratoires;
- les programmes et conventions de recherches proposés par les composantes de l'Université ;
- les projets d'ouvertures, de fusion, de scission ou de fermeture des établissements de recherche ou de formations doctorales ;
- les projets de relecture des programmes de formations doctorales ;
- l'étude de tout document à caractère scientifique ou administratif, qui lui est confié ; etc.

3. Deuxième niveau : les vices présidences

Dans l'exercice de ses fonctions le Président de l'Université est assisté par trois vices présidents :

- le vice-président chargé des Enseignements et des Innovations pédagogiques (V.-P. E.I.P.);
- le vice-président chargé de la Recherche et de la Coopération internationale (V.-P. R.C.I.); et
- le vice-président chargé de la Professionnalisation et des Relations université-entreprises (V.-P.PRUE).

a. La vice-présidence chargée des Enseignements et des Innovations pédagogiques (V.-P. E.I.P.) :

Elle a pour attributions l'animation de la vie académique de l'Université au plan pédagogique, de la scolarité et es technologies de l'enseignement.

À ce titre et notamment elle:

- organise, coordonne et contrôle les activités académiques;
- veille au respect et au suivi de l'exécution du calendrier académique et des programmes d'enseignement;
- organise les sessions du Conseil scientifique et du Conseil de la formation et de la vie universitaire en relation avec les autres vices présidences.

b. La Vice-Présidence chargée de la Recherche et de la Coopération internationale

Elle a pour attributions l'animation des activités de recherche, de la vulgarisation et de la valorisation des résultats de la recherche, de la coopération interuniversitaire régionale et internationale et de la promotion des enseignants. À ce titre et notamment, elle :

- organise, coordonne et contrôle les activités de recherche et de vulgarisation des résultats de la recherche;

- définit la politique de coopération de l'Université, vérifie la régularité des conventions et accords de coopération;
- veille à la collecte et à la diffusion des appels à projet et au suivi de leur mise en œuvre.

c. La Vice-Présidence chargée de la Professionnalisation et des Relations Université-Entreprises

Elle est chargée de l'animation de la qualité de la vie sur le campus, des relations entre l'Université et son environnement, notamment avec le monde de l'emploi et de l'insertion professionnelle des étudiants. À ce titre et notamment, elle :

- veille à la gestion des infrastructures, des unités socioéconomiques et des espaces;
- coordonne les relations entre l'Université et le monde de l'emploi;
- met à la disposition des étudiants des informations relatives à leur insertion professionnelle;

L'incubateur UO-INNOVA relève de cette vice-présidence.

N.B. La VP-PRUE et la VP-RCI ont un rôle déterminant à jouer dans la production des résultats de recherche, le développement des incubateurs et de l'entreprenariat universitaire.

4. Troisième niveau

Les Unités de Formation et Recherche (UFR) ainsi que les Écoles Doctorales (ED) représentent le troisième niveau hiérarchique de l'UJKZ.

a. Les UFR

Les Unités de formation et de recherche (UFR) ont notamment pour missions la formation appliquée et/ou professionnelle, la recherche et la diffusion de l'information dans tous les domaines relevant de leurs compétences. Dans le cadre de leurs missions, elles peuvent établir des partenariats avec d'autres établissements similaires, d'autres universités ou avec des organismes publics ou privés tant au Burkina Faso qu'à l'extérieur.

L'UJKZ compte actuellement cinq (05) UFR qui sont : Lettres, Arts et Communication (LAC), Sciences Humaines (SH), Sciences Exactes et Appliquées (SEA), Sciences de la Vie et de Terre (SVT) et Sciences de la Santé (SDS) et cinq instituts que sont : Institut Burkinabè des Arts et Métiers (IBAM), Institut de Formation Ouverte et à Distance (IFOAD) Institut Supérieur des Sciences de la Population (ISSP), l'Institut Panafricain d'Études et de Recherche sur les Médias, l'Information et de la Communication (IPERMIC), Institut du Génie de l'Environnement et du Développement Durable (IGEDD) et l'Institut des Sciences du Sport et du Développement Humain (ISSDH).

b. L'École doctorale

Elle rassemble **les centres et laboratoires de recherche** reconnus par leur structure d'origine et approuvés par le premier responsable des IESR, et s'organise autour des programmes de formation et d'activités de recherche, qui s'inscrivent dans le plan stratégique de l'IESR[10].

Un centre de recherche est une structure regroupant au moins cinq (5) laboratoires et placé sous la tutelle de l'École doctorale de rattachement. Il est chargé de la mise en œuvre d'un ou de plusieurs axes de recherche scientifique fondamentale ou appliquée.

Quant au ***Laboratoire de recherche*****,** il est défini comme une structure regroupant au moins cinq (5) équipes de recherche; affilié à une école doctorale, il est chargé de la mise en œuvre d'un ou de plusieurs thèmes de recherche scientifique fondamentale ou appliquée.

Les missions des Écoles doctorales sont :

- réunir les moyens logistiques, humains et financiers de la recherche;
- contribuer à l'atteinte des objectifs de recherche scientifique;
- promouvoir et diffuser les résultats de recherche;
- créer des unités de production;
- suivre les activités de recherche, de gestion administrative et financière des laboratoires et des centres de recherche ;
- garantir la qualité de l'encadrement des doctorants dans les centres et les laboratoires ;
- attribuer les allocations de recherche aux laboratoires affilés.

Les écoles doctorales sont donc au cœur de la production des résultats de recherche, d'invention et d'innovation scientifique et technique.

L'Université dispose de quatre (04) écoles doctorales à savoir : (i) Sciences et Technologies (ST), (ii) Lettres Sciences Humaines et Communication (LESHCO), (iii) Informatique, Climatique (ICC) et (iv) Sciences de la Santé (ED-2S).

Au niveau de l'École doctorale Sciences de la santé, existe un Centre d'Excellence dénommé CFOREM, directement rattaché à la Présidence de l'Université avec comme premier responsable un Directeur et son adjoint. Son organisation est structurée comme suit :

- un coordonnateur académique ;
- un responsable propriété intellectuelle ;

[10]Voir Arrêté n°2020-335/MESRSI/SG/DGESUP portant conditions de création, missions, organisation et fonctionnement de l'école doctorale, du centre de recherche, du laboratoire de recherche et l'équipe de recherche dans les Institutions d'Enseignement supérieur et des Recherches (IESR) ;

- un responsable Assurances, qualité et accréditation ;
- un responsable coopération avec les partenaires ; et
- un coordonnateur de recherche.

Établi sous la forme d'un projet, la gestion administrative et financière du CFOREM répond aux procédures administratives, financières et comptables en vigueur à l'UJKZ; le CFOREM est guidé par un Manuel de procédure en cohérence avec celui de l'Université et les exigences de la Banque Mondiale. Dans sa configuration actuelle, un Master Spécialisé en Santé et Médicaments (MSSM) et un Laboratoire d'Analyse en Médicament (LADME) bénéficient du soutien du Centre d'Excellence.

La gestion du CFOREM est assurée par un gestionnaire de projet recruté à cet effet, agissant sous la supervision du Directeur du Centre. Toutefois l'Ordonnateur principal demeure le Président lui-même, car le projet CEA-CFOREM est intégré au sein du dispositif institutionnel de l'UJKZ. L'équipe CFOREM se charge également de l'élaboration des rapports financiers et de la collecte des pièces justificatives pour transmission à la Comptabilité de l'Université et aux partenaires.

La Présidence de l'Université dispose d'une Direction du contrôle interne chargé de comparer périodiquement les résultats avec les prévisions et de contrôler régulièrement le respect des procédures comptables, financière et administratives de toutes les structures de l'Université, y compris le Centre d'Excellence. Par conséquent, la gestion financière et comptable du Centre est soumise au contrôle des corps de contrôle compétents de l'État.

Les procédures de gestion des ressources financières du projet peuvent être résumées comme suit:

- un avis de dépense est émis/initié par la Coordination de la gestion financière du Centre d'excellence ;
- le Directeur du Centre assure la gestion administrative du Centre d'excellence et la vérification de la conformité aux règles des dépenses ;
- le Directeur du Centre valide la requête, puis la transmet par voie hiérarchique au Président de l'Université, Ordonnateur, pour décision finale ;
- le contrôleur financier assermenté et indépendant du Président, nommé en conseil des Ministres, assure à priori la vérification de la régularité des dépenses au niveau de l'Université.

5. Quatrième niveau hiérarchique

Le quatrième niveau est composé d'un Secrétariat Général et d'un secrétariat général adjoint, organisés autour de leurs services techniques, des Structures Centrales et des Structures rattachées.

- ***Les Services sont composés de*** : Service Central du Courrier (SCC), Services des Archives et de la Documentation (SAD), Services financier (SF) et BE
- ***Les Structures centrales sont*** **:** La Direction Administrative et Financière (DAF), la Direction des Ressources Humaines (DRH), la Direction des Études et de la Planification Stratégique (DEPS), et le service des marchés (PRM) tous sont sous la tutelle du SG.

- ***Les Structures rattachées*** : Une Bibliothèque Universitaire Centrale (BUC), un Atelier Central de Maintenance (ACM) et une presse universitaire.

ORGANIGRAMME DE L'UJKZ

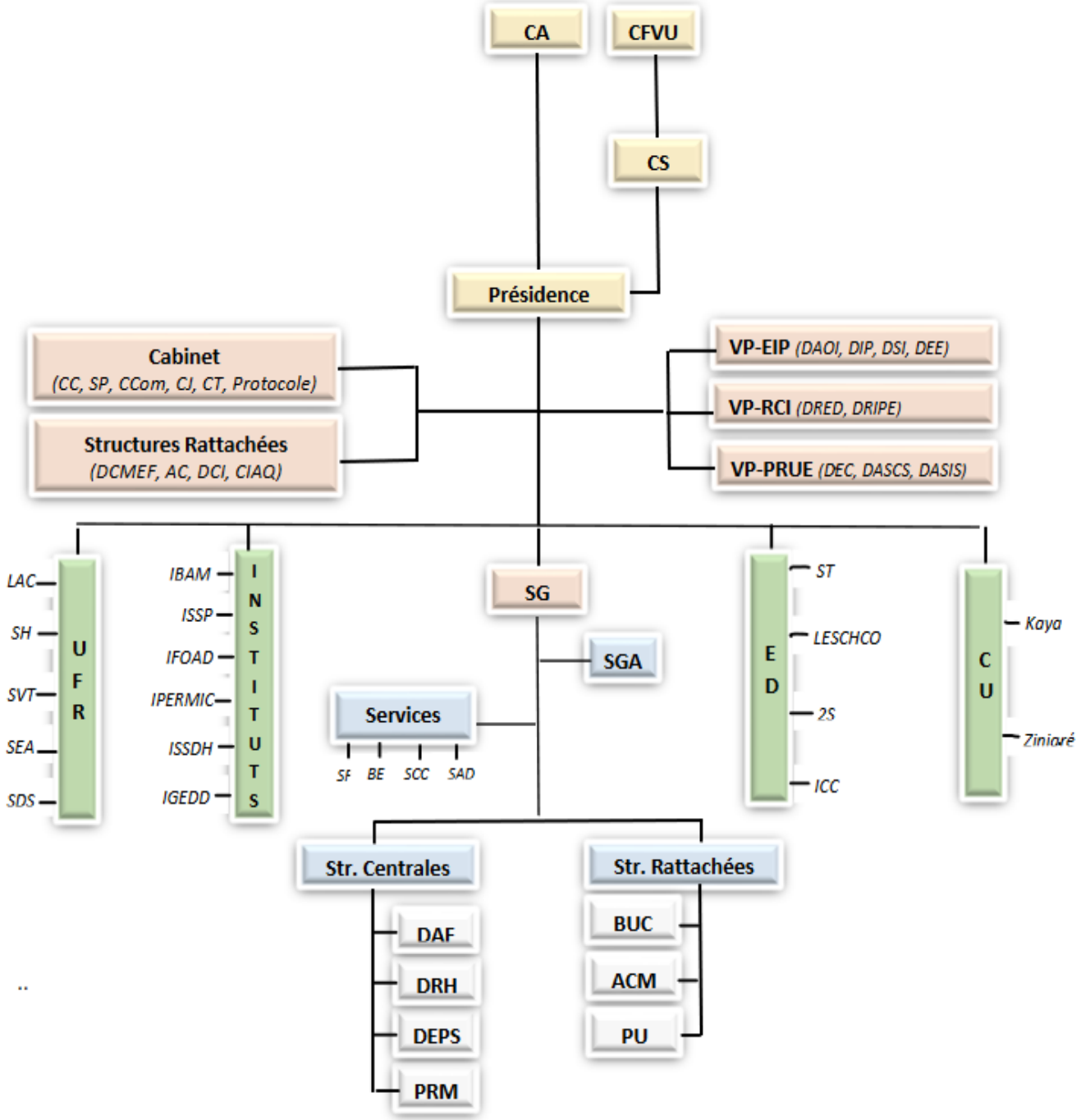

III. Cadre législatif et règlementaire de l'UJKZ

Les textes portant orientation générale et règlementation des activités de recherche et d'enseignement au sein de l'UJKZ sont essentiellement :

- la loi n° 038-2013/AN du 26 novembre 2013 portant loi d'orientation de la recherche scientifique et de l'innovation et ses textes d'application ;
- la loi n°033-2008/AN du 22 mai 2008 portant régime juridique applicable aux emplois et aux agents des établissements publics de l'État ;
- la directive n°03/2007/CM/UEMOA du 04 juillet 2007 portant adoption du système Licence Master Doctorat dans les universités et établissements d'enseignement supérieur au sein de l'UEMOA ;
- le décret n°2014-612/PRES/PM/MEF du 24 juillet 2014 portant statut général des établissements publics de l'état à caractère scientifique, culturel et technique;
- décret n°2017-0522/PRES/PM/MESRSI/MINEFID portant approbation des statuts de l'Université Ouaga I Pr Joseph KI-ZERBO ;
- le décret n°2018-1271/PRES/PM/MERSI/MINEFID du 31 décembre portant organisation de l'enseignement supérieur ;
- l'arrêté n°2020-335/MESRSI/SG/DGESUP portant conditions de création, missions, organisation et fonctionnement de l'école doctorale, du centre de recherche, du laboratoire de recherche et l'équipe de recherche dans les Institutions d'Enseignement supérieur et des Recherches (IESR) ;
- décret n°2019-0782/PRES/PM/MINEFID portant régime financier et comptable des établissements publics de l'État au Burkina Faso ;
- décret n°2021-1383/PRES/PM/MEFP portant réglementation générale des projets et programmes de développement exécutés au Burkina Faso;
- l'Accord de Bangui instituant une Organisation africaine de la propriété Intellectuelle (Acte de 1999 et Acte du 14 décembre 2015).

IV. Cadre fonctionnel et organisationnel de l'UJKZ

Pour mener à bien ses missions, l'UJKZ dispose d'un patrimoine immobilier, mobilier et de ressources humaines. Les ressources financières quant à elles reposent essentiellement sur une programmation budgétaire de l'État, qui en est le principal pourvoyeur.

1. Ressources infrastructurelles et matérielles

À ce jour l'UJKZ dispose d'un patrimoine infrastructurel (locaux pour les cours et locaux d'hébergement) et matériel (équipements de fonctionnement).

Au titre des infrastructures l'on dénombre en 2021 dix-neuf (19) amphithéâtres avec une capacité estimée à 7440 places, dix-neuf (19) bibliothèques pour une capacité de 1155 places, soixante-onze (71) laboratoires avec une capacité d'environ de 1429

places, cent dix-neuf salles de cours avec une capacité de 7919 places, et nze (11) salles d'informatique dont la capacité est estimée à 272 places.

Tableau : Effectif des infrastructures de recherche (2017-2021)

UJKZ	Amphithéâtres		Bibliothèques		Laboratoires		Salles de Cours		Salles d'informatiques	
	Nbr	Cap Théo.	Nbr	Cap Théo.	Nbr	Cap Théo.	Nbr	Cap Théo.	Nbr	Cap Théo.
2017	14	2470	17	405	50	1209	81	4003	12	410
2018	18	6290	14	331	58	623	107	6714	13	281
2019	19	7440	20	1025	84	240	106	7054	32	643
2020	19	7440	20	1038	61	745	112	7511	13	370
2021	19	7440	19	1155	71	1429	119	7919	11	272

Source : Compilation annuaire statistique MESRSI 2017, 2018, 2019, et 2020.

Quant aux laboratoires qui constituent le cadre privilégié d'expérimentation de la recherche on observe que leur nombre a une tendance baissière depuis 2019, contrairement à l'effectif des chercheurs qui est en hausse continue.

2. Ressources humaines

Dans le but de mettre sur le marché de l'emploi des étudiants prêts à embrasser le monde l'emploi, l'UJKZ met à la disposition un personnel enseignant de qualité avec pour mission d'assurer la formation académique des étudiants du Burkina Faso et ceux venus de la sous-région.

En 2021, l'UJKZ comptait 1187 enseignants au total. Le tableau ci-dessous en donne l'effectif et leur répartition par catégories

Tableau : Effectif global des enseignants chercheurs par grade scientifique en 2021

UJKZ	Nombre de professeurs titulaires (PT)	Maître de conférences (MC)	Maître assistant (MA)	Assistant (A)	Enseignants à Temps Plein (ETP)	Autres	Indéterminé	Total
Effectif	142	132	242	192	58	196	225	1187

Source : Tableau de bord 2020-2021 de l'Enseignement Supérieur ; P24-Tableau 8.

Le domaine d'études des sciences sociales comprend le plus gros effectif en termes d'enseignants.

3. Les Ressources financières de l'UJKZ

L'article 98 des statuts de l'UJKZ dispose que les recettes de l'Université comprennent :

- les subventions de l'État;
- les subventions de toute autre structure publique ou privée;
- les recettes propres comprenant :
- les frais d'inscription universitaire, de baccalauréat, de projets et laboratoires;
- les frais de tests et concours, les retraits d'attestations et diplômes, les duplicatas, les recettes de prestation de services, les locations
- les emprunts;
- les dons et legs;
- toutes autres recettes autorisées par le Conseil d'administration.

Alors que l'article 3 des statuts dispose clairement que l'un des objectifs de l'UJKZ est la valorisation des résultats de recherche en vue de contribuer au développement socio-économique et culturel du Burkina Faso, l'article 98 est resté muet quant aux éventuelles recettes pouvant être générées par l'Université elle-même dans le cadre de la valorisation des résultats de recherche.

4. Ressources budgétaires

Il ressort des échanges avec les services techniques que le budget de l'année 2022 de l'Université avoisine dix (10) milliards de francs CFA au titre des dépenses. Ce budget est couvert à 80% par une subvention de l'État, les projets et programmes de développement et les recettes (8%) propres issues des frais de scolarité payés par les étudiants. L'allocation budgétaire est destinée principalement aux charges de fonctionnement de l'Université (salaire, l'eau, l'électricité etc.).

5. Problématique du financement de la recherche et de la valorisation

Par ailleurs selon les services financiers, le budget de l'Université en réalité, n'a aucune ligne consacrée à la recherche et à la valorisation des résultats proprement dite.

Au niveau national, il existe quelques mécanismes de financement très modeste de la Recherche et de l'Innovation sur fonds publics. L'on pourrait citer le Fonds national pour l'éducation et la recherche (FONER), le Fonds National de la Recherche et de l'Innovation pour le Développement (FONRID) et le Fonds Burkinabé du Développement Économique et Social (FBDES/Burkina Start-up).

A l'UJKZ, pour l'instant les activités de recherche et de valorisation des résultats de recherche sont essentiellement financées par les partenaires techniques et financiers, quelques fois à travers les appels à projets auxquels postulent certains enseignants-chercheurs dynamiques.

DEUXIÈME PARTIE

DIAGNOSTIC ET ANALYSE DE L'ÉCOSYSTÈME DE DEVELOPPEMENT DE L'INCUBATEUR ET DE L'ENTREPRENARIAT UNIVERSITAIRE

À l'aide de la méthode SWOT couramment utilisée, le diagnostic de l'écosystème existant a permis d'identifier les forces et les faiblesses, les opportunités et les menaces de l'écosystème de développement de l'incubateur et de l'entreprenariat au sein de l'UJKZ.

I. L'écosystème de développement de l'incubateur au sein de l'UJKZ : forces, faiblesses, opportunités et menaces

1. Cadre institutionnel, organisationnel et fonctionnel

a. Forces

Au plan organisationnel et institutionnel, les principales forces identifiées sont :

- ✓ Existence d'un document de politique nationale de la recherche et de l'innovation
- ✓ Prise de conscience des autorités nationales et des décideurs de l'UJKZ pour la valorisation des Résultats de recherche et pour le développement des partenariats
- ✓ Existence de dispositifs institutionnels (VP-PRUE) en charge des questions d'incubation et d'entreprenariat universitaire;
- ✓ Existence de la Stratégie nationale de développement de la propriété intellectuelle (SNDPI 2021-2025);
- ✓ Existence et expériences intéressantes des Laboratoires LADME et CFOREM
- ✓ Existence d'un incubateur d'entreprises au sein de l'UJKZ
- ✓ Existence d'un service de formation continue et d'insertion professionnelle
- ✓ Expériences dans la gestion des outils de valorisation à petite échelle (Startups, Laboratoires de recherche et écoles doctorale)
- ✓ Existence de plusieurs laboratoires de recherche
- ✓ Existence de programmes de formation diversifiés de recherche scientifique ;
- ✓ Disponibilité de résultats de recherche diversifiés et répondant aux besoins de valorisation ;
- ✓ Organisation régulière de journées de valorisation des technologies, inventions et innovations (Expo pharma, etc.) ;
- ✓ Existence d'un réseau potentiel de partenariats interuniversitaires pour la valorisation des résultats de recherche ;
- ✓ Existence de startups technologiques à succès;
- ✓ Disponibilité des partenariats potentiels pour le financement de la recherche et la valorisation des résultats de recherche (belge, BM, AUF etc.);
- ✓ Produits de la recherche, d'inventions et d'innovations disponibles dont certains peuvent être brevetés;
- ✓ Existence de quelques brevets d'invention;
- ✓ Expériences avérées en pré-incubation technologique et d'entreprises;

- ✓ Existence des cadres de concertation (ex. CCUME : cadre de concertation université Monde de l'entreprise)
- ✓ Engouement des industries pour utiliser les recherches et les produits de l'université (Mines, Industries manufacturières, Agriculture…);
- ✓ Existence des projets et programmes de recherche et de valorisation (CEA-CFORMEM, VaRRIWA, etc.);
- ✓ Intérêt manifesté par le privé aux produits de recherche et d'innovation réalisés au sein de l'UJKZ.

b. Faiblesses

Au plan organisationnel et institutionnel, les faiblesses identifiées sont :

- ✓ Difficultés administratives liées au statut juridique de l'UJKZ
- ✓ Absence de structures formelles de valorisation des résultats de la recherche : Spin-Off, Incubateurs
- ✓ Inexistence formelle du Bureau de Transfert de technologies et d'incubation (BTTi)
- ✓ Inexistence formelle d'incubateurs technologiques
- ✓ Incubateur d'entreprises embryonnaire et dépourvu de ressources logistiques et financières;
- ✓ Insuffisance de cadres universitaires de promotion des résultats de recherche (Foires, foras, CCUME …)
- ✓ Manque de référentiel de marketing et de communication dans la valorisation des Résultats de Recherche
- ✓ Absence d'un manuel de procédure de valorisation des résultats de recherche
- ✓ Inexistence de programmes d'incubation;
- ✓ Inadéquation entre les ambitions et les ressources disponibles;
- ✓ Non utilisation des outils de valorisation des résultats de recherche (Spin-Off, startups…) ;
- ✓ Faible exploitation des résultats de recherche
- ✓ Inexpérience des responsables des institutions sur les mécanismes juridiques de valorisation de la recherche (PI, contrats, etc.) ;
- ✓ Partenariats embryonnaires avec le secteur privé (industriels) local
- ✓ Insuffisance du budget consacré à la recherche
- ✓ Absence de commercialisation des produits de recherche
- ✓ Inexistence de programmes de formation (curricula) sur la protection et la valorisation des résultats de la recherche et des innovations ;
- ✓ Faible compétence en matière de propriété intellectuelle
- ✓ Difficultés de valorisation /exploitation des brevets d'invention
- ✓ Cloisonnement des entités au sein de l'UJKZ les unes vis-à-vis des autres, d'où une absence de communication fonctionnelle et opérationnelle;
- ✓ Inexistence d'incubateurs spécialisés
- ✓ Insuffisance de synergie entre les parties prenantes de l'écosystème universitaire ;
- ✓ Absence de lien fonctionnel entre les incubateurs

- ✓ Absence d'un mécanisme de répartition des fruits des recherches; insuffisance de motivation des chercheurs
- ✓ Absence d'un mécanisme d'accompagnement vers la valorisation
- ✓ Absence de répertoire/catalogue des RRI;
- ✓ Manque de ressources financières pour la valorisation es RRII;
- ✓ Absence de priorisation des résultats de recherche (RRI) à valoriser
- ✓ Absence de plateformes d'échanges de commercialisation/valorisation des résultats de recherche;
- ✓ Insuffisance d'outils et de canaux de diffusion des résultats de recherche
- ✓ Espace de l'incubateur d'entreprise étroit et mal équipé;
- ✓ Inadéquation entre les besoins des entreprises locales et les recherches menés au sein de l'université;
- ✓ Faible niveau d'implication du secteur privé dans les mécanismes de générations et de diffusion des technologies;
- ✓ Absence de proactivité pour répondre aux besoins exprimés des industries locales (ex. SAP, Bissa Gold);
- ✓ Manque de collaboration entre les incubateurs et les labos de recherches;
- ✓ Méconnaissance des RRI par l'incubateur (inexistence de catalogue ou base de données de résultats de recherches).

2. Cadre législatif et règlementaire

a. Les forces

- ✓ Existence de Loi N° 038 portant orientation de la recherche scientifique et de l'innovation
- ✓ Projet de texte de l'incubateur d'entreprise (UO-INNOVA) disponible
- ✓ Existence de textes portant organisation des écoles doctorales (laboratoires, centres et équipes de recherche)
- ✓ Existence d'une charte de thèse

b. Les faiblesses

- ✓ Inexistence de texte portant organisation des Startups au Burkina Faso
- ✓ Inexistence d'un texte portant création, attributions et organisation de l'incubateur d'entreprises ;
- ✓ Insuffisance de textes règlementaires pour valoriser efficacement les résultats de la recherche et de l'innovation ;
- ✓ Inexistence de textes liés à la répartition des rentes issues de la valorisation des résultats de recherche;
- ✓ Cadre juridique national actuel peu favorable à l'émergence d'entreprises à partir des résultats issus de la recherche publique (spin off);
- ✓ Inexistence d'un document de politique de la propriété intellectuelle au sein de l'UJKZ;

- ✓ Non prise en compte des aspects liés à la propriété intellectuelle dans les accords de coopération scientifique et technique signés par l'UJKZ.
- ✓ l'insuffisance de textes règlementaires pour valoriser efficacement les résultats de la recherche et de l'innovation ;
- ✓ l'absence de textes liés à l'exploitation des brevets et autres droits de propriétés intellectuelles.

3. Les opportunités et les menaces

a. Les opportunités

- ✓ Disponibilité des partenaires financiers, techniques et scientifiques dans le cadre de la valorisation des résultats de recherche (FONRID ; BM ; AUF ; UJKZ …);
- ✓ Disponibilité des Partenaires au sein du secteur privé national (Chambre de commerce et d'industrie du Burkina Faso, Maison de l'Entreprise, Patronat burkinabè);
- ✓ Existence d'un réseau potentiel de partenariats locaux pour la valorisation des résultats de recherche (partenaires locaux CORIS BANK; SAP OLYMPIQUE ; ORANGE;
- ✓ Marché potentiel pour les produits mis au point par le laboratoire LADME (Crème pour les soins des brûlures par exemple);
- ✓ Renforcement des outils et programmes de développement en faveur des Startup et incubateurs au niveau national (ANVAR, FONRID, FBDES);
- ✓ Projet de statut de l'étudiant entrepreneur
- ✓ Existence des programmes nationaux fédérateurs des activités de recherche (PRONAPER)

b. Les menaces

- ✓ Appropriation des résultats de recherche par les partenaires techniques et financiers de l'UJKZ ;
- ✓ Perte de la titularité des droits de la propriété intellectuelle sur les résultats des recherches au profit des tiers;
- ✓ Dépréciation des résultats de recherche réalisés au sein des laboratoires de l'UJKZ ;
- ✓ Exploitation des résultats de recherche par les tiers au détriment de l'UJKZ
- ✓ Pertes de revenus potentiels issus des résultats de recherche ;

- ✓ Démotivation des chercheurs, enseignants et étudiants pouvant entrainer une baisse de la qualité de la recherche au sein de l'UJKZ ;
- ✓ Perte de la notoriété scientifique de l'UJKZ ;
- ✓ Baisse de la compétitivité scientifique et technique de l'UJKZ.

II. Analyse des ressources de l'UJKZ

1. Ressources infrastructurelles et matérielles

En termes d'infrastructures, l'UJKZ possède une force non négligeable car on dénombre en 2021, une cinquantaine de Laboratoires, deux (02) Centres d'Excellence, et quatre (04) Écoles Doctorales.

Le domaine en sciences de la santé et des médicaments compte un (01) Centre d'Excellence, deux (02) Laboratoires (LABIOCA et LADME), une (01) ED (ED2S). En d'autres termes le département Santé et Médicaments est un acteur clé de la valorisation des résultats de recherche et d'innovation de l'UJKZ. En effet ce département à son actif plusieurs résultats de recherche à fort potentiel de valeur ajoutée, dont un a fait l'objet du Brevet N°19447 déposé le 18/12/2019, délivré le 13/07/2020 et publié le 18/09/202, portant sur une ***Émulsion du beurre de karité dans du miel, sans additifs, pour le traitement des plaies et brulures.*** Toute chose qui sous-entend qu'il dispose de matériels techniques adéquats pour l'expérimentation et la maturation de ses résultats de recherche.

2. L'insuffisance de compétences au niveau des laboratoires

De l'analyse des effectifs au sein de l'UJKZ, il en ressort un besoin de renforcement en termes d'enseignants chercheurs mais aussi en termes de personnel de niveau Technicien de Laboratoires, pour la prise en charge surtout des infrastructures et équipements scientifiques de l'UJKZ.

Trois domaines d'études peuvent être considérés comme les plus productifs en termes de résultats de recherche. Outre le département Santé et Médicament, il y a les Sciences et techniques, l'Informatique, le Climatique et l'Environnement; ces domaines d'études disposent aussi d'infrastructures scientifiques indiqués pour la production de résultats de recherches.

En outre, la valorisation des résultats de recherche étant un concept transversal, de nouvelles compétences doivent être désormais recrutées, telles que celles relatives à la protection et à la gestion des actifs de propriété Industrielle, l'ingénierie brevets, l'économie et l'évaluation des actifs de PI, les contrats en matière de PI, communication & marketing… Pour ce faire, le personnel du BTTi doit être mieux étoffé et leurs capacités renforcées sur les questions liées à la recherche et à la valorisation des résultats de recherche.

3. Les difficultés et lourdeurs administratives liées au statut de l'UJKZ

L'une des principales faiblesses de l'UJKZ en ce qui concerne la valorisation des RRII résulte aussi de la nature juridique de l'institution, qui l'assujettit au principe de l'Unicité de caisse. En d'autres termes, toutes les ressources mobilisées et dépensées doivent avoir pour provenance la même source, placée sous le contrôle de la Présidence. Ce principe ne souffre d'aucune exception.

C'est ainsi que les dépenses liées au fonctionnement des Laboratoires, Écoles Doctorales, obéissent au même principe et subissent les mêmes lourdeurs et contraintes administratives et financières.

À cela s'ajoute le principe de priorité des dépenses de fonctionnement (rémunération du personnel enseignant, charges fixes…) sur tout autre motif de dépenses.

4. Les faiblesses liées au système d'information, de communication et aux relations publiques

L'information, la communication et les relations publiques des résultats de recherche et de leur valorisation semblent constituer la plus grande faiblesse de l'UJKZ. En effet, le décret n°2017-0522/PRES/PM/MESRSI/MINEFID portant approbation des statuts de l'UJKZ ne consacre aucune disposition à l'information et à la communication sur les résultats de recherche.

L'organigramme a prévu cependant un service Chargé de la Communication (CCOM), dont le lien hiérarchique est établi avec le Cabinet de la Présidence. Ses attributions sont clairement définies mais les moyens consacrés aux activités sont très limitées.

L'UJKZ se confine à l'utiliser les fora (éditions FRSIT), les Journées portes ouvertes et les expositions telles que Pharma Expo, comme canaux privilégiés d'information et de communication sur les résultats de recherche. Il semble que de nouveaux outils tels que les plateformes numériques sont en cours de réalisation; elles pourraient, si elles sont fonctionnelles, combler un peu le grand vide actuel en matière d'information et de communication sur les RRI.

Le tableau suivant synthétise les éléments de l'analyse SWOT de l'écosystème de l'incubateur et du développement de l'entreprenariat universitaire de l'UJKZ.

Forces	Faiblesses
<u>Au niveau institutionnel et organisationnel</u> ✓ Existence d'un document de politique nationale de la recherche et de l'innovation ✓ Prise de conscience des autorités nationales et des décideurs de l'UJKZ pour la valorisation des Résultats de recherche et pour le développement des partenariats ✓ Existence de dispositifs institutionnels (VP-PRUE) en charge des questions d'incubation et d'entreprenariat universitaire; ✓ Existence de la Stratégie nationale de développement de la propriété intellectuelle ✓ Existence du CEA-CFOREM ✓ Existence d'un incubateur d'entreprises au sein de l'UJKZ ✓ Existence d'un service de formation continue et d'insertion professionnelle ✓ Expériences dans la gestion des outils de valorisation à petite échelle (Startups, Laboratoires de recherche et écoles doctorale) ✓ Existence de plusieurs laboratoires de recherche	**<u>Au niveau institutionnel et organisationnel</u>** ✓ Difficultés administratives liées au statut de l'UJKZ ✓ Absence de structures formelles de valorisation des résultats de la recherche : Spin-Off, Incubateurs ✓ Inexistence formelle du Bureau de Transferts de technologies et d'incubation (BTTi) ✓ Inexistence formelle d'incubateurs technologiques ✓ Incubateur d'entreprises embryonnaire et dépourvu de ressources logistiques et financières; ✓ Insuffisance de cadres universitaires de promotion des résultats de recherche (Foires, foras, CCUME …)
<u>Au niveau fonctionnel</u> ✓ Existence de programmes de formation diversifiés de recherche scientifique ; ✓ Disponibilité de résultats de recherche diversifiés et répondant au besoin de valorisation ; ✓ Organisation régulière de journées de valorisation des technologies, inventions et innovations (Expo pharma); ✓ Existence d'un réseau potentiel de partenariats interuniversitaires pour la valorisation des résultats de recherche ; ✓ Existence de startups technologiques à succès	**<u>Au niveau fonctionnel</u>** ✓ Manque de référentiel de marketing et de communication dans la valorisation des Résultats de Recherche ✓ Absence d'un manuel de procédure de valorisation des résultats de recherche ✓ Inexistence de programmes d'incubation; ✓ Inadéquation entre les ambitions et les ressources disponibles; ✓ Non utilisation des outils de valorisation des résultats de recherche (Spin-Off, startups…) ; ✓ Faible exploitation des résultats de recherche

✓ Disponibilité des partenariats potentiels pour le financement de la recherche et la valorisation des résultats de recherche (belge, BM, AUF etc.) ✓ Produits de la recherche, d'inventions et d'innovations disponibles dont certains peuvent être brevetés; ✓ Existence de quelques brevets d'invention. ✓ Expérience en pré-incubation ✓ Existence des cadres de concertation (ex. CCUME : cadre de concertation université Monde de l'entreprise) ✓ Engouement des industries pour utiliser les recherches et les produits de l'université (Mine, ✓ Existence des projets et programmes de recherche et de valorisation (CEA-CFORMEM, Variwa, etc); ✓ Intérêt manifesté par le privé aux produits de recherche et d'innovation réalisés au sein de l'UJKZ	✓ Inexpérience des responsables des institutions sur les mécanismes juridiques de valorisation de la recherche (PI, contrats, etc.) ; ✓ Partenariats embryonnaires avec le secteur privé (industriels) local ✓ Insuffisance du budget consacré à la recherche ✓ Absence de commercialisation des produits de recherche ✓ Inexistence de programmes de formation (curricula) sur la protection et la valorisation des résultats de la recherche et des innovations ; ✓ Faible compétence en matière de propriété intellectuelle ✓ Difficultés de valorisation /exploitation des brevets d'invention ✓ Cloisonnement des entités au sein de l'UJKZ les unes vis-à-vis des autres, d'où une absence de communication fonctionnelle et opérationnelle entre elles; ✓ Faible adhésion des enseignants chercheurs aux activités ✓ Inexistence d'incubateurs spécialisés ✓ Insuffisance de synergie entre les parties prenantes de l'écosystème universitaire ; ✓ Absence de lien fonctionnel entre les incubateurs ✓ Absence d'un mécanisme de répartition des fruits des recherches; insuffisance de motivation des chercheurs ✓ Absence d'un mécanisme d'accompagnement vers la valorisation ✓ Absence de répertoire/catalogue des RRI; ✓ Manque de ressources financières pour la valorisation par l'état ✓ Absence de priorisation des résultats de recherche

	(RRI) à valoriser ✓ Absence de plateformes d'échanges de commercialisation/valorisation des résultats de recherche ✓ Insuffisance d'outils et de canaux de diffusion des résultats de recherche ✓ Espace de l'incubateur d'entreprise étroit et mal équipé ✓ Inadéquation entre les besoins des entreprises locales et les recherches menés au sein de l'université; ✓ Faible niveau d'implication du secteur privé dans les mécanismes de générations et de diffusion des technologies ✓ Absence de proactivité pour répondre aux besoins exprimés des industries locales (ex. SAP, Bissa Gold) ✓ Manque de collaboration entre les incubateurs et les labos de recherches ✓ Méconnaissance des RRI par l'incubateur (inexistence de catalogue ou base de données de résultats de recherches)
<u>Au niveau juridique (législatif et règlementaire)</u> ✓ Existence de Loi N° 038 portant orientation de la recherche scientifique et de l'innovation ✓ Projet de texte de l'incubateur d'entreprise (UO-INNOVA) disponible ✓ Existence de textes sur les écoles doctorales (laboratoires, centres et équipes de recherche) ✓ Existence d'une charte de thèse	**<u>Au niveau juridique (législatif et réglementaire)</u>** ✓ Inexistence de texte national portant organisation des Startups au Burkina Faso ✓ Inexistence d'un texte portant création, attributions et organisation de l'incubateur d'entreprises ; ✓ Insuffisance de textes règlementaires pour valoriser efficacement les résultats de la recherche et de l'innovation ; ✓ Inexistence de textes liés à la répartition des rentes issues de la valorisation des résultats de recherche ✓ Insuffisance des textes liés à l'exploitation des résultats de la recherche protégés ✓ Le cadre juridique national actuel ne facilite pas

	l'émergence d'entreprises à partir des résultats issus de la recherche publique (spin off) ✓ Inexistence d'un document de politique de la propriété intellectuelle au sein de l'UJKZ ✓ Non prise en charge des aspects liés à la propriété intellectuelle dans les accords de coopération scientifique et technique signés par l'UJKZ.
Opportunités	**Menaces**
✓ Existence de la Stratégie nationale de développement de la propriété intellectuelle[11] ✓ Disponibilité des partenaires financiers, techniques et scientifiques dans le cadre de la valorisation des résultats de recherche (FONRID ; BM ; AUF ; UJKZ …); ✓ Disponibilité des Partenaires au sein du secteur privé national (Chambre de commerce et d'industrie du Burkina Faso, Maison de l'Entreprise, Patronat burkinabè); ✓ Existence d'un réseau potentiel de partenariats locaux pour la valorisation des résultats de recherche (partenaires locaux CORIS BANK ; SAP OLYMPIQUE ; ORANGE); ✓ Marché potentiel pour les produits mis au point par le laboratoire LADME (Crème pour les soins des brûlures par exemple); ✓ Renforcement des outils et programmes de développement en faveur des Startup et incubateurs au niveau national (ANVAR, FONRID, FBDES); ✓ Projet de statut de l'étudiant entrepreneur ✓ Existence des programmes nationaux fédérateurs des activités de recherche (PRONAPER)	✓ Appropriation des résultats de recherche par les partenaires techniques et financiers de l'UJKZ ✓ Perte de la titularité des droits de la propriété intellectuelle sur les résultats des recherches au profit des tiers; ✓ Dépréciation des résultats de recherche réalisés au sein des laboratoires de l'UJKZ ✓ Exploitation des résultats de recherche par les tiers au détriment de l'UJKZ ✓ Pertes de revenus potentiels issus des résultats de recherche ✓ Démotivation des chercheurs, enseignants et étudiants pouvant entrainer une baisse de la qualité de la recherche au sein de l'UJKZ ✓ Perte de la notoriété scientifique de l'UJKZ ✓ Baisse de la compétitivité scientifique et technique de l'UJKZ.

[11] Le MESRI est un des acteurs de la mise en œuvre de la SNDPI; en ce qui concerne par exemple l'élaboration d'un document de politique de la propriété intellectuelle au sein des Universités

III. Les expériences d'incubation réalisées au sein de l'UJKZ

L'UJKZ ne dispose pas d'un capital d'expériences d'incubation proprement dite. Cependant, la forme et le traitement des résultats de recherche d'invention et d'innovation au sein de certains laboratoires tendent à confondre ces derniers à des incubateurs. En effet, les laboratoires tels que LADME et LABIOCA encadrent la création de produits de recherche et les mâturent en leur sein jusqu'au prototypage. Ce qui, en principe est du ressort des incubateurs. L'on pourrait donc les assimiler à des incubateurs technologiques.

1. UO-Innova : un incubateur d'entreprises

a. Origine et nature des projets incubés

L'UJKZ peut se féliciter d'avoir initié le premier incubateur du pays dès 2009 avec son projet UO-Innova. En effet, le devenir des étudiants suscite depuis près de 15 ans une réflexion au sein de l'UJKZ, ayant abouti à la réalisation d'initiatives en vue d'optimiser l'insertion socioprofessionnelle des étudiants après leur cursus académique.

Fonctionnel depuis 2013, UO-INNOVA est le premier incubateur de l'UJKZ, qui capitalise ainsi près de dix ans d'expériences avec pour missions principales la pré incubation et l'incubation d'entreprises qui évoluent essentiellement dans l'énergie solaire et renouvelable et l'agrosylvopastoral. La portée de ses actions couvre tous les centres universitaires de Kaya et Ziniaré.

Il présente entre autres forces, des cadres de concertation (CUME), qui permettent aux entreprises d'exprimer leurs besoins en termes de technologies et de compétences, conduisant à des propositions d'orientations de recherches productives. L'un de ses plus grands atouts est la création d'une plateforme de suivi de tous les bénéficiaires de leur incubation, toute chose qui a renforcé sa notoriété, conduisant à réfléchir sur la création de programmes d'incubation.

b. Le fonctionnement du mécanisme d'incubation

Chaque année un appel à soumission de projets pertinents et innovants permet de recruter des étudiants qui bénéficieront d'un accompagnement dans le cadre de la réalisation de leur projet.

Jusque-là, dix (10) promotions ont bénéficié de l'accompagnement de UO-Innova. Cet accompagnement procède par trois étapes qui sont :

- La sélection de projets porteurs : après une séance de sensibilisation et de communication sur l'entreprenariat et sur le projet UO-Innova, une phase d'appel à candidature est diffusée par un communiqué officiel de l'UJKZ. Trois principales conditions sont exigées pour la soumission des dossiers. Ce sont : être diplômé de l'UJKZ, déposer une demande de participation comportant

l'idée de projet assorti d'un modèle économique simplifié et être disponible. En sus, un comité offre l'opportunité aux différents candidats de défendre leur projet lors d'une présentation de 30 minutes. Les trente (30) meilleures candidatures sont ainsi retenues pour la deuxième étape qui porte sur la formation.

- La formation : Elle se déroule pendant une durée de trois mois, au bout duquel l'objectif escompté est de développer les compétences entrepreneuriales de chaque candidat. À travers des séances de formations pratiques, les candidats renforcent les connaissances théoriques (modulaires) qui leur sont dispensées par des représentants venant d'institutions comme la MEBF, par des enseignants, des experts et consultants, expérimentés en provenance de milieux entrepreneuriaux. La formation est sanctionnée par une attestation délivrée au bénéficiaire, après une soutenance défendue par ce dernier devant un jury.
- L'incubation : elle constitue le cœur même du projet car elle permet la formalisation des acquis théoriques des auteurs des meilleurs projets à travers un processus d'incubation de vingt-quatre (24) mois; elle consiste à :
    - mettre à la disposition des bénéficiaires des locaux et services de base (espace de co-working) ;
    - accompagner les bénéficiaires dans la recherche de financement ;
    - apporter un appui technique et méthodologique au projet ;
    - apporter un accompagnement personnalisé pour la mobilisation des moyens indispensables à la formalisation et à la consolidation de leurs projets ;
    - offrir des stages d'immersion en entreprises ;
    - mettre en relation à travers les réseaux financiers, technologiques, commerciaux…

c. Sources de financement

L'UO-Innova étant un projet de l'UJKZ, ses ressources financières émanent essentiellement de la programmation budgétaire de l'UJKZ. Après l'expression d'un motif de dépenses auprès de la VP-PRUE, qui donne son approbation, le motif est ensuite transféré à la Présidence de l'UJKZ pour validation finale, instruisant la Direction Administrative et Financière de donner suite à la requête.

d. Le Modèle économique

Le mécanisme d'incubation de UO-Innova tel qu'expérimenté jusque-là, n'est pas de nature à générer des ressources financières, car l'accompagnement des bénéficiaires n'a jamais dépassé la phase d'incubation. Toutes les activités sont réalisées sur la base d'une programmation annuelle en fonction de la disponibilité

financière à lui donnée par l'UJKZ. Ce qui peut constituer une contrainte majeure ou devenir un obstacle à la réalisation de son programme d'activités.

En outre, les relations entre l'UJKZ et les entreprises incubées devraient faire l'objet d'une convention d'incubation définissant les droits et obligations de chacune des parties; cela ne semble pas être le cas.

Des échanges avec les animateurs de l'incubateur, il ressort que les activités de l'incubateur n'ont jamais dépassé le stade de pré incubation. Les quelques rares incubations n'ont bénéficié jusque-là qu'aux personnes individuelles, essentiellement les étudiants. Cela pourrait s'expliquer par l'inexistence ou l'inadéquation des textes qui encadrent les liens fonctionnels entre l'UJKZ, les laboratoires et les incubateurs. À cela, s'ajoute la lourdeur administrative et le manque de personnel dédié aux activités d'incubation. Sans oublier la méconnaissance des enjeux économiques réels liés à l'incubation, expliquant la timide adhésion des acteurs universitaires aux activités de UO-INNOVA.

e. Perspectives de l'incubateur d'entreprises UO-INNOVA

Pour atteindre les objectifs escomptés et la continuité de ses activités, UO-Innova entend jouer pleinement son rôle en menant des actions suivantes :

- le développement d'un partenariat avec le campus numérique l'Espace Universitaire Francophone (CNEUF) ;
- le plaidoyer pour un meilleur accès aux financements des projets retenus dans le cadre de l'incubation ;
- le renforcement des incubateurs en personnel et en équipement ;
- la valorisation des résultats de recherche (spin-off) ;
- la sensibilisation auprès des étudiants pour plus d'engouement de leur part ;
- une meilleure implication des professionnels dans le cadre de la formation ;
- l'organisation de plusieurs sessions de formation par an ; et enfin
- l'octroi d'un certificat de formation d'aptitude à l'entreprenariat.

Il reste à mettre en adéquation les objectifs et les moyens juridiques, organisationnels et financiers nécessaires.

2. Le CFOREM

a. Origine et nature des projets incubés

Quand bien même sa forme juridique ne lui confère pas les attributs d'un incubateur, le Centre de Formation en Recherche de Médicaments (CFOREM) montre le plus bel exemple de maturation de produits de recherche scientifique et d'innovation de l'UJKZ. Le CFOREM a un capital d'expériences scientifiques et d'innovations dans le

domaine de la pharmacologie, couronné par des brevets d'invention protégés à l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI). Éprouvés dans un des laboratoires du CFOREM (LADME), ces produits brevetés sont l'aboutissement d'une capacité à combiner recherche scientifique et innovations technologiques, suivant une démarche scientifique rigoureuse dans le but de créer un produit fini, prêt à être commercialisé sur le marché.

b. Sources de financement

Le CFOREM est une entité dont le fonctionnement repose sur au moins deux sources de financement. La première est l'UJKZ, sur laquelle reposait son fonctionnement avant l'obtention de la deuxième source de financement du CEA. En effet, le CFOREM bénéficie d'un financement du projet Centre d'Excellence Africain (CEA) assuré par la Banque mondiale, indexé sur des Indicateurs dits Liés au Décaissement (ILD). Ainsi, le financement par le CEA est assujetti à des résultats spécifiques à atteindre.

c. Le Modèle économique

Tout comme UO-Innova, CFOREM tire profit des ressources provenant de l'UJKZ. Cependant avec ses brevets d'invention, le CFOREM pourrait opter pour un autre modèle économique, reposant désormais sur les ressources pouvant être générées par l'exploitation de ces titres de propriété intellectuelle.

3. L'incubateur INCUB-UO

Les activités de l'incubateur INCUB-UO portent plus sur les technologies de l'information et de la communication et le numérique. Créé depuis environ deux ans, INCUB-UO souffre des mêmes tares que l'incubateur UO-INNOVA.

TROISIÈME PARTIE

VERS UN PLAN STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT 2022-2026 DE L'INCUBATEUR ET DE L'ENTREPRENARIAT UNIVERSITAIRE DE L'UJKZ

I. VISION, OBJECTIFS À ATTEINDRE ET DÉFIS À RELEVER

1. Vision du Plan stratégique de développement de l'incubateur

La vision du plan stratégique est la suivante : **« À l'horizon 2026, les résultats de recherche innovants générés au sein de l'UJKZ sont valorisés et contribuent à l'émergence d'unités économiques de production au Burkina Faso**».

L'UJKZ ambitionne de promouvoir l'incubation dans les domaines pertinents des sciences et techniques, comme moyen de valorisation des résultats de recherche et d'optimisation de ses ressources financières d'ici à l'an 2026. L'UJKZ s'inscrit ainsi dans un élan de rehaussement de sa notoriété scientifique.

2. Objectifs à atteindre

Les principaux objectifs du plan stratégique de l'incubateur spécifiques à atteindre à l'horizon 2022-2026 sont :

- Renforcer le cadre juridique de l'écosystème de l'innovation et du transfert de technologies et d'incubation au sein de l'UJKZ;
- Rendre le dispositif institutionnel et organisationnel de l'écosystème de l'innovation et de l'entreprenariat universitaire fonctionnel et performant;
- Assurer le suivi du plan stratégique et une bonne gouvernance des instruments d'incubation et de transfert de technologies au sein de l'UJKZ;
- Dynamiser le partenariat entre l'UJKZ, le secteur privé et le monde de la production industrielle burkinabè;
- Diversifier les cadres de coopération interuniversitaires ainsi qu'avec les institutions internationales et régionales en charge des questions de propriété intellectuelle ;
- Valoriser les résultats de la recherche scientifique et de l'innovation.

3. Défis à relever

L'analyse SWOT a permis de dégager les principaux défis suivants à relever.

- **Défi 1 : Renforcer le cadre juridique de l'écosystème d'incubation et de transfert de technologie au sein de l'UJKZ.**

Face à une compétitivité de plus en plus forte dans la recherche et l'innovation, l'UJKZ, en tant qu'université publique leader, devrait travailler à consolider ses

acquis engrangés depuis sa création, en adoptant les textes favorisant davantage la valorisation économique des résultats de la recherche et l'éclosion des initiatives entrepreneuriales à fort potentiel de création de richesses et d'emplois décents. Pour ce faire, les principales actions à mener devraient reposer sur : (i) l'élaboration et l'adoption de textes clarifiant le partage des rentes issues de la valorisation des résultats de recherche, (ii) la prise des textes favorisant la création d'unités économiques à partir des résultats issus de la recherche publique (spin off), (iii) l'élaboration et l'adoption d'une politique de la propriété intellectuelle de l'UJKZ.

- **Défi 2 : Rendre le dispositif organisationnel et institutionnel de l'écosystème fonctionnel et performant**

Il s'agit ici de co-construire des instruments d'incubation et de transfert de technologies adéquats pour un écosystème de l'innovation et de l'entrepreneuriat universitaire plus performant et fonctionnel. Pour ce faire, il est nécessaire : (i) d'opérationnaliser l'incubateur UJKZ INNOVA, (ii) de mobiliser un pool d'experts dédiés à l'animation desdits instruments de changement de paradigmes, (iii) d'accompagner la création des startups et des spin off universitaires, (iv) de renforcer les capacités techniques et opérationnelles des acteurs de l'écosystème, (v) d'aménager des espaces d'idéation et de co working, (vi) de faciliter les stages et/ou pré-emplois aux étudiants de l'UJKZ, (vii) d'accompagner la structuration des idées de projets au profit des étudiants à travers la pré incubation, (viii) de capitaliser les résultats de recherche disponibles de l'UJKZ à travers la conception et la mise à jour régulière des catalogues et bases de données y relatifs.

- **Défi 3 : Diversifier et rendre dynamique le partenariat entre l'UJKZ, le secteur privé national et le monde de la production industrielle**

La valorisation des résultats de la recherche et de l'innovation nécessite impérativement l'implication de toutes les parties prenantes de la chaine, à travers des partenariats techniques et financiers stratégiques pour une coopération durable et gagnant-gagnant avec le secteur privé. En ce qui concerne la collaboration avec ce secteur, il est nécessaire de procéder à : (i) l'institution de rencontres d'échanges entre l'UJKZ et les opérateurs économiques ; (ii) l'élaboration d'une cartographie du monde des affaires (services et industries), (iii) l'identification des besoins de collaboration en matière de production et d'exploitation des résultats de recherche (iv) l'évaluation de l'adéquation entre les besoins exprimés par les entreprises de production et les résultats de recherche (outputs) produits par l'UJKZ et (v) la création d' outils adéquats de vulgarisation et de diffusion des résultats de recherches au sein du monde des affaires.

- **Défi 4. Instituer un cadre de coopération durable entre l'UJKZ, les Centres et Instituts de recherche, ainsi que les institutions internationales et régionales de propriété intellectuelle** (OMPI, OAPI, OEB, Office Japonais…)

Les principales actions à mener consisteront à : (ii) la définition de cadres de coopération avec les Universités, les Centres et Instituts de recherche ainsi que les institutions internationales et régionales de propriété intellectuelle ; la prise en compte des aspects de propriété intellectuelle étant un critère déterminant pour la mobilisation des partenaires; (iii) la mise en place de Centres d'Appui à la Technologie et à l'Innovation (CATI), (v) l'organisation des voyages d'études et de partage d'expériences, (vi) la participation aux séminaires et aux compétitions sur l'innovation et l'entrepreneuriat.

- **Défi 5 : Optimiser la mobilisation et la diversification des ressources financières provenant de la valorisation des résultats de recherche et de l'innovation**

Au regard de l'insuffisance des ressources financières pour conduire à bien les activités de recherche et de l'innovation au sein de l'UJKZ, les efforts devraient être focalisés sur la valorisation des résultats de la recherche générés par les enseignants-chercheurs et les étudiants. Pour y parvenir, les actions majeures à mener sont entre autres : (i) la définition d'un modèle économique pour le développement de mécanismes d'incubation, de transfert de technologie et de promotion de l'entreprenariat universitaire (i) l'évaluation et la valorisation de l'exploitation des actifs de la propriété industrielle de l'université, (ii) le montage des unités de production (spin off) à partir des résultats de la recherche et des produits innovants probants (iii); (iv) l'organisation des campagnes de levée de fonds pour les startups/spin off, (v) organisation des tables rondes sur le financement , (vi) susciter la signature de conventions de partenariat avec le secteur privé pour le financement de la recherche et de l'innovation.

- **Défi 6 : Assurer une bonne gouvernance des instruments d'incubation et de transfert des technologies innovantes**

Afin d'assurer l'atteinte des objectifs du plan stratégique et une bonne gouvernance, les principales actions à mener sont : (i) le management participatif des instruments de valorisation des résultats de la recherche et de l'innovation, (ii) la gestion transparente des ressources financières et matérielles ; (iii) le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du plan stratégique; (iv) la capitalisation des acquis, des bonnes pratiques et leçons apprises, (v) la communication et le marketing autour des actions prévues..

II. LES AXES DU PLAN STRATÉGIQUE

En tenant compte des défis à relever, le plan stratégique de développement 2022-2026 de l'incubateur et de l'entreprenariat universitaire devrait être bâti autour des axes suivants :

Axe 1. Création d'un environnement favorable au développement de l'incubateur et de l'entreprenariat universitaire au sein de l'UJKZ
Axe 2. Renforcement du partenariat avec le secteur privé et diversification des cadres de coopération
Axe 3. Valorisation et exploitation des résultats de recherche innovants et à forte valeur ajoutée générés au sein de l'UJKZ

1. AXE 1 : CRÉATION D'UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE AU DÉVELOPPEMENT DE L'INCUBATEUR[12] ET DE L'ENTREPRENARIAT UNIVERSITAIRE AU SEIN DE L'UJKZ

Cet axe comporte trois objectifs spécifiques à savoir : (i) Renforcer le cadre juridique de l'écosystème de l'innovation et du transfert de technologies et d'incubation au sein de l'UJKZ (ii) Rendre le dispositif institutionnel et organisationnel de l'écosystème de l'innovation et de l'entreprenariat universitaire fonctionnel et performant, (iii) Assurer le suivi du plan stratégique et une bonne gouvernance des outils d'incubation et de transfert de technologies au sein de l'UJKZ.

- **Objectif spécifique 1.1. Renforcer le cadre juridique de l'écosystème de l'innovation et du transfert de technologies et d'incubation au sein de l'UJKZ**

Pour mesurer l'atteinte de cet objectif stratégique, cinq (05) effets attendus (EA) sont définis à savoir : (i) EA1.1.1 : des textes portant règlement intérieur de l'incubateur sont élaborés et adoptés ; (ii) EA1.1.2 une politique de la propriété intellectuelle de l'UJKZ est élaborée et adoptée, comprenant les aspects clarifiant le partage des revenus issus de la valorisation des résultats de recherche sont élaborés et adoptés (iii) EA1.1.5 des textes et mécanismes favorisant la création d'unités économiques à partir des résultats issus de la recherche publique (Spin off et Startups) sont pris.

EA1.1.1 : Les textes portant règlement intérieur de l'incubateur UJKZ INNOVA sont élaborés et adoptés. Le bon fonctionnement des incubateurs au sein de l'UJKZ nécessite l'élaboration et l'adoption des conditions d'accès et d'accompagnement des entreprises et résultats de recherche incubés.

[12] Un texte (pris sous forme d'Arrêté à signer par le Président de l'UJKZ) portant création, attributions et fonctionnement de l'incubateur (UJKZ@INNOVA) a été adopté pendant le déroulement de la présente étude; ce texte était toujours dans le circuit des signatures au moment de la validation du Plan stratégique et du Manuel opérationnel de propriété intellectuelle. Compte tenu du processus très avancé de création formelle de l'incubateur par les autorités de l'UJKZ, le présent Plan stratégique a été élaboré en prenant en compte les dispositions du projet d'Arrêté. C'est pourquoi dans les Axes stratégiques, nous parlons de l'incubateur UJKZ@ INNOVA.

EA1.1.2 : Une politique de la propriété intellectuelle de l'UJKZ est élaborée et adoptée. L'atteinte de cet effet nécessite l'élaboration et l'adoption d'une politique de la propriété intellectuelle au profit de l'UJKZ. Le document de politique de la propriété intellectuelle comprendra les mécanismes assurant le partage équitable et transparent des revenus issus de la valorisation des résultats de recherche**.** Un texte pourrait venir fixer les barèmes de partage des revenus issus de la valorisation des résultats de recherche.

EA1.1.3 : Les textes et mécanismes favorisant la création d'unités économiques à partir des résultats issus de la recherche scientifique (spin off et Startups) sont pris. Il s'agira de concevoir des modèles économiques appropriés et en adéquation avec le statut de l'UJKZ.

Seront notamment impliquées les institutions suivantes : les Ministères chargés de la Recherche et de l'Innovation, de l'économie et des Finances et l'UJKZ.

- **Objectif spécifique 1.2. Rendre le dispositif institutionnel et organisationnel de l'écosystème de l'innovation et de l'entreprenariat universitaire fonctionnel et performant**

Pour mesurer l'atteinte de cet objectif stratégique, sept (06) effets attendus (EA) sont définis à savoir : (i) EA1.2.1 : un pool d'experts et de personnels dédiés à l'animation desdits instruments est mobilisé ; (ii) EA1.2.2 : la création des Startups et des Spin off universitaires est accompagnée par le l'incubateur UJKZ INNOVA; (iii) EA1.2.3 : les capacités techniques et opérationnelles des autres acteurs de l'écosystème, les Laboratoires notamment, sont renforcées ; (iv) EA1.2.4 : les résultats et produits d'innovation et de recherche disponibles au sein de l'UJKZ à travers la conception et la mise à jour des catalogues et des bases de données y relatifs sont capitalisés ; (v) EA1.2.5 : les stages et/ou pré-emplois aux étudiants de l'UJKZ sont facilités, (vi) EA1.2.6 : les idées de projets au profit des étudiants à travers la pré-incubation sont structurés.

EA1.2.*1* : Un pool d'experts et de personnels dédiés à l'animation desdits instruments est mobilisé. L'atteinte de cet effet s'appréciera à travers la mobilisation d'un pool d'experts et de personnels spécialisés dans l'animation desdits instruments.

EA1.2.2 : La création des Startups et des Spin off universitaires est accompagnée. Il s'agira d'assurer un accompagnement technique et financier aux différentes startups et spin-off universitaires.

EA1.2.3 : Les capacités techniques et opérationnelles des autres acteurs de l'écosystème, les Laboratoires notamment sont renforcées. Il s'agira, avec l'ensemble des parties prenantes, de relever le niveau de compétences des autres acteurs et des laboratoires pour les rendre plus efficaces. Cela passera par des

sessions de formations, l'accompagnement dans la recherche de financement et la dotation des laboratoires en équipements appropriés et de pointe.

EA1.2.5 : Les résultats et produits d'innovation et de recherche disponibles au sein de l'UJKZ à travers la conception et la mise à jour des catalogues et des bases de données sont capitalisés

Il s'agira pour les parties prenantes de capitaliser les résultats et les produits issus de la recherche au sein de l'UJKZ grâce à l'élaboration de catalogues et des bases de données.

EA1.2.6 : Les stages et/ou pré-emplois aux étudiants de l'UJKZ sont facilités. L'atteinte de cet effet se mesurera à travers la facilitation des stages et/ou pré-emplois aux étudiants de l'UJKZ. Cela s'effectuera par des actions de collaboration et de partenariats entre l'UJKZ et le monde de l'emploi.

EA1.2.7 : Les idées de projets au profit des étudiants à travers la pré-incubation sont bien structurées Il s'agira d'aider les étudiants, dès la naissance de l'idée projet, à la développer, à la renforcer, etc. Il sera parfois question d'offrir un espace physique qui mutualise bon nombre de services comme l'eau, le téléphone, l'électricité, l'internet mais aussi des conseils juridiques, financiers et comptables. Dans certains cas, l'incubateur met en contact les entrepreneurs avec de potentiels investisseurs afin qu'ils soient bien structurés.

Les principales actions à mener pour atteindre cet objectif spécifique visent la création d'un Bureau de transfert de technologies et des innovations (BTTI), comprenant les centres d'incubation des technologies et d'entreprise, la mobilisation d'un pool d'experts et de personnels dédiés à l'animation desdits instruments (BTTi); la structuration des idées de projets au profit des étudiants à travers la pré-incubation ; l'accompagnement à la création des Startups et des Spin off universitaires; le renforcement de capacités techniques et opérationnelles des autres acteurs de l'écosystème, notamment les Laboratoires; la capitalisation des résultats et produits d'innovation et de recherche disponibles au sein de l'UJKZ à travers la conception et la mise à jour des catalogues et des bases de données y relatifs; la facilitation des stages et/ou pré-emplois aux étudiants de l'UJKZ

Seront notamment impliquées les institutions suivantes : les Ministères chargés de la Recherche et de l'Innovation, de l'économie et des Finances, l'incubateur UJKZ INNOVA, l'UJKZ, les Laboratoires.

- **Objectif spécifique 1.3. Assurer le suivi du plan stratégique et une bonne gouvernance des instruments d'incubation et de transfert de technologies au sein de l'UJKZ**

Afin d'assurer l'atteinte de cet objectif du plan stratégique et une bonne gouvernance cinq (05) effets attendus sont définis: (i) EA1.3.1 : le management participatif des instruments de valorisation des résultats de la recherche et de l'innovation au sein de

l'UJKZ est assuré, (ii) EA1.3.2 : les ressources financières et matérielles mises à disposition de l'incubateur UJKZ INNOVA et des Laboratoires sont gérés de manière transparente, (iii) EA1.3.3 : le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du plan stratégique est assuré, (iv) EA1.3.4 : les acquis, les bonnes pratiques et leçons apprises sont capitalisés, (v) EA1.3.5 : la communication et le marketing autour des actions prévues est assurée.

EA1.3.1 : Le management participatif des instruments de valorisation des résultats de la recherche et de l'innovation au sein de l'UJKZ est assuré. L'atteinte de cet effet repose sur la construction d'une relation de confiance entre l'UJKZ, les enseignants chercheurs et les étudiants, conduisant à l'implication de l'ensemble des collaborateurs aussi bien dans la prise de décision que dans la mise en œuvre des objectifs du plan d'actions. Il s'agira notamment, d'impliquer toutes les parties prenantes dans les processus de production et d'exploitation des résultats de recherches, innovations et inventions.

EA1.3.2 : Les ressources financières et matérielles mises à disposition de l'incubateur et des Laboratoires sont gérés de manière transparente

L'élément central de cet effet est de veiller à une bonne exécution financière et matérielle des actions définies dans le plan stratégique de l'incubateur à l'horizon 2026 L'efficacité de l'incubateur UJKZ INNOVA en charge de la valorisation des résultats de recherche va se mesurer par sa capacité à mobiliser des ressources à travers des plaidoyers et des projets, mais également sur la gestion efficiente desdites ressources**.**

EA1.3.3 : Le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du plan stratégique est assuré

L'ensemble des parties prenantes travailleront à rendre compte de l'état de mise en œuvre des actions du plan stratégique de l'incubation durant sa période d'exécution. Par ailleurs, les actions permettront un suivi - évaluation permanent des activités du plan d'action. Les rapports fourniront aux décideurs, aux gestionnaires et aux autres acteurs un retour d'information en temps réel qui aidera à déterminer si l'avancement des actions prévues est conforme à la programmation physique. Le taux d'exécution physique et financière fera l'objet d'un suivi et d'analyse périodiques.

EA1.3.4 : Les acquis, les bonnes pratiques et leçons apprises sont capitalisés

En capitalisant et en partageant les bonnes pratiques, une équipe, une organisation ou un pays peut tirer des enseignements de ses propres expériences et de celles des autres. L'occasion est ainsi offerte de transformer le savoir en action et de renforcer les capacités afin d'améliorer les résultats, et de répondre plus rapidement et efficacement aux différents types de crises ou de changements pouvant surgir.

Si aucune mesure n'est prise pour analyser, capitaliser et partager le savoir acquis dans les programmes et les projets, les erreurs se reproduiront vraisemblablement, les expériences réussies peuvent être oubliées et les possibilités d'améliorer les pratiques perdues.

Aussi, la capitalisation des informations permettra la mise en place d'une base de données sur la valorisation des résultats de recherche.

EA1.3.5 : La communication et le marketing autour des actions prévues sont assurés. La valorisation requiert une communication efficace et efficiente. Le volet communication de l'UJKZ devrait être plus outillé pour assurer la diffusion des Résultats de Recherche. Il s'agira de former une équipe afin d'assurer une communication efficiente sur les résultats de recherche valorisés ou à valoriser dans les différents domaines.

Seront notamment impliquées les institutions suivantes : l'incubateur UJKZ INNOVA, l'UJKZ, les Ministères chargés de la Recherche et de l'Innovation, de l'économie et des Finances, du Commerce et de l'Industrie.

2. AXE 2. RENFORCEMENT DU PARTENARIAT AVEC LE SECTEUR PRIVÉ ET DIVERSIFICATION DES CADRES DE COOPÉRATION

Cet axe contient deux objectifs spécifiques à savoir : (i) Dynamiser le partenariat entre l'UJKZ, le secteur privé et le monde de la production industrielle burkinabè (chambre de commerce et d'industrie du Burkina Faso (CCI-BF, Groupement professionnel des industriels GPI, Conseil National du patronat burkinabè CNPB notamment, Burkina startup, FONRID, ANVAR…) ; (ii) diversifier les cadres de coopération interuniversitaires ainsi qu'avec les institutions internationales et régionales en charge des questions de propriété intellectuelle (Centre national de la propriété industrielle/CNPI/MCIA), Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI), Office européen des brevets, Office japonais des brevets…)

- **Objectif spécifique 2.1.** Dynamiser le partenariat entre l'UJKZ, le secteur privé et le monde de la production industrielle burkinabè

La valorisation des résultats de la recherche et de l'innovation nécessite impérativement l'implication de toutes les parties prenantes de la chaine, à travers des partenariats techniques et financiers stratégiques pour une coopération durable et gagnant-gagnant avec le secteur privé productif.

Pour mesurer l'atteinte de cet objectif spécifique, quatre (04) effets sont attendus: (i) EA 2.1.1 Les rencontres d'échanges entre l'UJKZ et les opérateurs économiques sont organisées ;(ii) EA.2.1.2 Une cartographie du monde des affaires (services et industries) est élaborée, (iii) EA.2.1.3 Les besoins de collaboration en matière de production et d'exploitation des résultats de recherche sont identifiés, (iv)

EA2.1.4 L'adéquation entre les besoins exprimés par le secteur privé et les résultats de recherche (outputs) produits par l'UJKZ est évaluée.

EA 2.1.1 : Les rencontres d'échanges entre l'UJKZ et les opérateurs économiques sont organisées

La réalisation de cet effet se mesurera à travers le nombre d'échanges qui seront organisés entre l'Université et les opérateurs économiques. Il s'agira, avec les autres départements ministériels concernés, d'accroitre le nombre de cadres de collaborations créés à l'horizon 2026 et cela se soldera par des signatures de contrats de partenariat ou de collaboration gagnant-gagnant entre l'Université et ses différents partenaires.

EA.2.1.2 : Une cartographie du monde des affaires (services et industries) est élaborée. Il s'agira pour l'incubateur UJKZ INNOVA de mettre tout en œuvre pour se trouver une place et jouer son rôle dans l'écosystème du monde économique. Ce document sera élaboré par un consultant.

EA.2.1.3 : Les besoins de collaboration en matière de production et d'exploitation des résultats de recherche sont identifiés. La réalisation de cet effet se mesurera par l'évaluation des besoins de partenariat dans le domaine de la production et l'exploitation des résultats de la recherche au sein de l'UJKZ. Aussi, une cartographie des besoins sera élaborée au profit des utilisateurs des résultats de la recherche.

EA2.1.4 : L'adéquation entre les besoins exprimés et les résultats de recherche (outputs) produits par l'UJKZ est évaluée. L'atteinte de cet effet s'appréciera à travers une réponse adéquate aux besoins exprimés par les utilisateurs des résultats de recherche. Il s'agira, de mener des activités de recherche en adéquation avec les besoins exprimés par les différents utilisateurs des résultats de recherche.

Seront impliquées les institutions suivantes : les Ministères chargés de l'Industrie et du Commerce, de la Recherche et de l'Innovation, la CCI-BF, le CNPB, l'incubateur UJKZ INNOVA et l'UJKZ, notamment.

- **Objectif spécifique 2.2.** Diversifier les cadres de coopération interuniversitaires ainsi qu'avec les institutions internationales et régionales en charge des questions de propriété intellectuelle (Centre National de la Propriété Industrielle CNPI/MCIA), organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI), Office Européen des brevets, office japonais des brevets…).

Pour atteindre cet objectif spécifique, six (06) effets sont attendus à savoir : (i) EA2.2.1. : les Universités déjà engagées dans les processus de valorisation des résultats de recherche et pouvant inspirer l'UJKZ dans ce domaine sont identifiées ; EA2.2.2 : les cadres et axes de coopération avec les institutions internationales de propriété intellectuelle sont définis ; EA2.2.3 un Centre d'Appui à la Technologie et à

l'Innovation (CATI) au sein de l'UJKZ est mis en place, avec l'appui de l'OMPI ; EA2.2.4 : les voyages d'études et de partage d'expériences interuniversitaires sont organisés ; EA2.2.5 la participation aux séminaires et aux compétitions sur la recherche, l'innovation et l'entrepreneuriat universitaire est effective.

EA2.2.1. : Les Universités déjà engagées dans les processus de valorisation des résultats de recherche et pouvant inspirer l'UJKZ dans ce domaine sont identifiées. Il s'agira d'identifier les différentes Universités engagées dans la valorisation des résultats de recherche, sources d'inspiration en matière de valorisation des RRI.

EA2.2.2 : Les cadres et axes de coopération avec les institutions internationales de propriété intellectuelle sont définis. Ces institutions pourraient fournir leur assistance à l'incubateur UJKZ INNOVA dans le domaine de l'information et de la documentation brevets, la formation et la valorisation des droits de propriété intellectuelle.

EA2.2.3 : Un Centre d'Appui à la Technologie et à l'Innovation (CATI) au sein de l'UJKZ, est mis en place, avec l'appui de l'OMPI. En ce qui concerne l'atteinte de cet effet, il sera question de faciliter à travers des bases solides la création des centres d'appui à la technologie et à l'innovation dans l'enceinte de l'UJKZ.

EA2.2.4 : Les voyages d'études, de partage d'expériences et de participation aux séminaires et compétitions interuniversitaires sur l'innovation et l'entrepreneuriat sont organisés. Il s'agira, de relever le niveau de compétences des acteurs de l'UJKZ pour les rendre professionnels et compétitifs au niveau international. Cela passera par des sessions de formations et des voyages d'études et de partages d'expériences interuniversitaires.

La participation aux séminaires offre aussi une occasion inégalée d'acquérir de nouvelles compétences et certifications. En plus de fournir du matériel éducatif, de nombreuses conférences permettent également aux participants de discuter avec des experts sur des sujets intéressants.

Les différentes actions à entreprendre pour l'atteinte de cet objectif, visent l'identification des Universités déjà engagées dans les processus de valorisation des résultats de recherche et pouvant inspirer l'UJKZ dans ce domaine; la définition des cadres et axes de coopération avec les institutions internationales de propriété intellectuelle, la mise en place d'un Centre d'Appui à la Technologie et à l'Innovation (CATI) au sein de l'UJKZ, avec l'appui de l'OMPI; l'organisation des voyages d'études et de partage d'expériences interuniversitaires, la participation aux séminaires et aux compétitions sur l'innovation et l'entrepreneuriat,

EA 2.2.5 : Coopération avec Médecines Patent Pool

La coopération avec *Medecines Patent Pool*[13], Organisme international (ONG) de promotion des transferts de technologies dans le domaine des brevets de médicaments permettra de renforcer les acquis et les expériences déjà engrangées par CFOREM. Elle permettra aussi de nouer sans doute un partenariat durable avec des chercheurs internationaux, offrant ainsi d'autres perspectives d'avenir.

Seront impliquées les institutions suivantes : les Ministères chargés de la Recherche et de l'Innovation, du Commerce et de l'industrie, l'incubateur UJKZ INNOVA et l'UJKZ.

3. AXE 3. VALORISATION ET EXPLOITATION DES RÉSULTATS DE RECHERCHE INNOVANTS ET À FORTE VALEUR AJOUTÉE GÉNÉRÉS AU SEIN DE L'UJKZ

Au regard de l'insuffisance des ressources financières pour conduire à bien les activités de recherche et de l'innovation de l'UJKZ, des efforts devraient être focalisés sur la valorisation des résultats de la recherche générés par les enseignants-chercheurs et les étudiants. Pour y parvenir, des actions majeures à mener en visant les objectifs suivants :

- **Objectif spécifique 3.1 : Valorisation des résultats de la recherche scientifique et de l'innovation**

L'objectif stratégique de cet axe est de promouvoir l'utilisation intensive des résultats de la recherche et des innovations.
Pour mesurer l'atteinte des résultats de cet axe, trois (03) effets attendus (EA) sont définis, à savoir : (i) EA 3.1.1 : la protection et le transfert des technologies et innovations sont assurés, (ii) EA 3.1.2 : la diffusion et l'utilisation des résultats de la recherche scientifique et de l'innovation sont accrues, (iii) EA 3.1.3 : la capitalisation des résultats de la recherche et de l'innovation est assurée.

EA 3.1.1 : **La protection et le transfert des technologies et innovations sont assurés.** L'atteinte de cet effet s'appréciera à travers l'accroissement du nombre de technologies, innovations et inventions protégées, incubées et/ou transférées aux

1. Le Medicines Patent Pool (MPP) a été créé en 2010 par Unitaid. Unitaid est une organisation internationale d'achats de médicaments, chargée de centraliser les achats de traitements médicamenteux afin d'obtenir les meilleurs prix possibles, en particulier à destination des pays en voie de développement (Wikipédia). Les missions du MPP telles que définies dans leur statut (voir site web de l'institution) : *promouvoir l'accès aux médicaments vitaux et faciliter leur développement dans les pays à revenu faible et intermédiaire par le biais d'une démarche innovante centrée sur l'octroi volontaire de licences de médicaments et sur la création d'une communauté de brevets.* Dans ce cadre le MPP collabore avec un large éventail de partenaires : société civile, organisations internationales, entreprises, groupes de patients et gouvernements pour prioriser les technologies médicales et les médicaments, nouveaux ou existants, et négocier des licences au bénéfice des personnes vivant dans ces pays.

entreprises. Il s'agira aussi de l'identification et de la protection des technologies, inventions et innovations.

EA 3.1.2 : **La diffusion et l'utilisation des résultats de la recherche scientifique et de l'innovation sont accrues** La réalisation de cet effet se mesurera par la création et l'animation des incubateurs d'entreprises et des RRI, des vitrines, des plateformes multi acteurs et des unités de production avec le secteur privé. Il s'agira d'accroître le taux de diffusion des RRI réalisés au sein de l'UJKZ tous domaines confondus, et renforcer les capacités des producteurs et techniciens.

Il, s'agira aussi de sélectionner des résultats de recherche d'innovation (RRI) ayant un fort potentiel de valeur ajoutée et de proposer ces RRI probants à valoriser, notamment sous forme de consortium entre l'incubateur UJKZ et les acteurs du secteur privé.

EA 3.1.3. **La capitalisation des résultats de la recherche et de l'innovation est assurée**. Il s'agit de mettre en place un dispositif efficace de capitalisation des résultats de la recherche scientifique afin de faciliter leurs accès aux utilisateurs. Ce dispositif contribuera à l'opérationnalisation des pôles de croissance existants et la création de technopoles.

EA 3.1.4 : Les ressources pour le financement de la valorisation des résultats de recherche innovants et à forte valeur ajoutée sont mobilisées

Les principales actions à entreprendre visent l'évaluation et la valorisation des actifs de la propriété industrielle de l'UJKZ, le montage d'unités de production à partir des résultats de la recherche et des produits innovants probants ;la mise en place d'un réseau de Business Angels pour le financement des projets innovants, l'organisation de campagnes et d'actions de levée de fonds pour les Startups/Spin off; l'organisation de tables rondes avec le secteur privé sur le financement des résultats de recherche innovants et à forte valeur ajoutée.

EA 3.1.5 : La pérennisation des activités de l'incubateur UJKZ INNOVA

La durabilité et la rentabilité des unités économiques qui seront créées à l'issue de la valorisation des recherches est fortement tributaire de leurs modèles économiques.

III. LE PLAN D'ACTIONS DE LA STRATÉGIE

Le plan d'actions stratégique 2022-2026 du développement de l'incubateur est articulé autour de trois (03) axes et comprend vingt-huit (28) actions prioritaires.

1. AXE1 : CRÉATION D'UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE AU DÉVELOPPEMENT DE L'INCUBATEUR ET DE L'ENTREPRENARIAT UNIVERSITAIRE AU SEIN DE L'UJKZ ;

Le coût global de cet axe est de ***1 369 966 300 FCFA****, sur la période 2022-2026*

Objectif stratégique 1.1. Renforcer le cadre juridique de l'écosystème de l'innovation et du transfert de technologies et d'incubation au sein de l'UJKZ

Pour atteindre cet objectif quatre (04) actions ont été identifiées à savoir: (i) l'élaboration et adoption du règlement intérieur de l'UJKZ INNOVA; (ii) l'élaboration et l'adoption d'une politique de la propriété intellectuelle de l'UJKZ; (iv) la prise des textes favorisant la création d'unités économiques à partir des résultats issus de la recherche publique (spin off /Startups)

Action1.1.1 : Élaboration et adoption de textes portant règlement intérieur de l'UJKZ INNOVA

Les activités (a) suivantes doivent être mises en œuvre

- (a_1) élaborer les textes portant règlement intérieur de l'UJKZ INNOVA;
- (a2) adopter les projets de textes portant règlement intérieur de l'UJKZ INNOVA

Action1.1.2 : Élaboration et adoption d'une politique de la propriété intellectuelle de l'UJKZ;

Cette action était déjà prévue par la Stratégie nationale de développement de la propriété intellectuelle au Burkina Faso (SNDPI 2021-2025). La politique PI est un document servant de guide interne à l'UJKZ et dont le but sera notamment de :

- garantir la protection et la visibilité des résultats de recherche, la reconnaissance des équipes de recherche et l'obtention de nouveaux contrats de recherche ;
- garantir la traçabilité des innovations technologiques et inventions réalisés au sein de l'UJKZ;
- assurer la rémunération de la recherche et motiver les équipes de recherche à l'aide de mécanismes de répartition justes et équitables des revenus générés au sein de l'UJKZ;

- assurer un climat de professionnalisme et de confiance mutuelle dans les relations avec tous ceux et celles qui sont engagés dans des activités d'innovations, de création et d'inventions (chercheurs, utilisateurs des résultats, entreprises, etc.), tous domaines confondus.

- concourir à l'attractivité du Burkina Faso dans la compétition internationale.

Les activités (a) suivantes doivent être mises en œuvre

- (a_1) Recruter d'un consultant pour l'élaboration d'une politique intellectuelle de l'UJKZ, si nécessaire ;
- (a_2) organiser un atelier d'adoption du document portant politique de la propriété intellectuelle de l'UJKZ.

Action1.1.3 : Élaboration et adoption des textes et mécanismes favorisant la création d'unités économiques (Spin off et Startups) à partir des résultats issus de la recherche scientifique

Deux activités sont prévues pour cet effet :

- (a_1) Recruter un consultant pour l'élaboration et l'adoption des textes et mécanismes favorisant la création d'unités économiques à partir des résultats issus de la recherche scientifique;
- (a_2) Organiser un atelier d'adoption des textes et mécanismes favorisant la création d'unités économiques à partir des résultats issus de la recherche scientifique.

Objectif stratégique 1.2. Rendre le dispositif institutionnel et organisationnel de l'écosystème de l'innovation et de l'entreprenariat universitaire fonctionnel et performant

Pour atteindre cet objectif six (06) actions ont été identifiées à savoir: (i) mobiliser le pool d'experts et de personnels dédiés à l'animation de l'UJKZ INNOVA; (ii) accompagner la création des Startups et des Spin off universitaires; (iii) renforcer les capacités techniques et opérationnelles des autres acteurs de l'écosystème, les Laboratoires notamment; (iv) capitaliser les résultats et produits d'innovation et de recherche disponibles au sein de l'UJKZ à travers la conception et la mise à jour régulière de catalogues et bases de données y relatifs; (v) faciliter l'obtention des stages et/ou pré-emplois aux étudiants de l'UJKZ; (vi) aider à la structuration des idées de projets au profit des étudiants à travers la pré-incubation.

Action1.2.1 : Organisation et opérationnalisation de l'incubateur UJKZ INNOVA[14]

Les activités (a) suivantes seront mises en œuvre :

- (a1) Nommer officiellement les responsables de l'incubateur UJKZ INNOVA ;
- (a2) Identifier des structures de transfert de technologies, partenaires;
- (a3) Signer des accords de partenariats avec les Structures de transfert de technologies identifiées ;
- (a4) Aménager un local provisoire dédié de l'incubateur (y compris les espaces d'idéation et de coworking) ;
- (a5) Organiser le lancement des activités de l'incubateur ;
- (a6) Réaliser une étude technique pour la construction de l'incubateur UJKZ INNOVA;
- (a7) Construire un bâtiment dédié aux activités de l'incubateur ;
- (a8) évaluer le coût des équipements (besoins matériels et logistiques) nécessaire pour un incubateur performant et opérationnel ;
- (a9) Équiper l'incubateur;
- (a_{10}) Identifier les besoins de renforcement de capacité des responsables des incubateurs d'entreprises innovantes ;
- (a_{11}) renforcer les capacités techniques et opérationnelles des responsables des incubateurs d'entreprises innovantes ;
- (a_{12}) Identifier les besoins de renforcement de capacité des responsables des incubateurs technologiques ;
- (a_{13}) Renforcer les capacités techniques et opérationnelles des responsables des incubateurs technologiques ;
- (a_{14}) Identifier les besoins de renforcement de capacité des responsables de l'incubateur ;
- (a_{15}) Renforcer les capacités techniques et opérationnelles des responsables de l'incubateur ;
- (a_{16}) Incuber les résultats de recherche à fort potentiel de l'UJKZ ;
- (a16) Réaliser les opérations de transferts de technologie incubées vers le monde économique ;
- (a17) Mettre en place un mécanisme de suivi-évaluation des activités de l'incubateur.

Action1.2.2 : Mobilisation d'un pool d'experts et de personnels dédiés à l'animation de l'incubateur

Les activités (a) suivantes doivent être mises en œuvre :

[14] Le texte (sous forme d'Arrêté du Président de l'UJKZ) portant création, attributions et fonctionnement de l'incubateur UJKZ INNOVA a été adopté par les autorités de l'UJKZ pendant le déroulement de la présente étude; ce texte serait actuellement dans le circuit des signatures. L'article 12 dudit texte dispose clairement que "*les conditions d'accès et les modalités d'accompagnement des porteurs de projets à l'incubateur seront définies par un règlement intérieur*".

- (a_1) recruter un pool d'experts et de personnels pour l'élaboration d'un plan d'animation des incubateurs d'entreprises;
- (a_2) recruter un pool d'experts et de personnels pour l'élaboration d'un plan d'animation des incubateurs technologiques ;
- (a_3) identifier les instruments et mécanismes adéquats d'animation de l'incubateur.

Action1.2.3 : Accompagnement à la création des Startups et des Spin off universitaires ;

Les activités (a) suivantes doivent être mises en œuvre :

- (a_1) organiser et animer des ateliers sur la valorisation économique et industrielle des résultats de recherche scientifique et technique ;
- (a_2) nouer des partenariats avec des institutions expérimentées dans l'accompagnement technique des startups et des spin-off ;
- (a_3) doter en fonds d'amorçage les projets retenus par l'incubateur technologique;
- (a_4) doter en fonds d'amorçage les projets retenus par les incubateurs d'entreprises ;
- (a_5) mettre en place un programme de mentorat au profit des startups et/ou spin-off ;
- (a_6) assister les porteurs de projet sur les formalités de création des Startups et des spin off.

Action1.2.4 : Renforcement des capacités techniques et opérationnelles des acteurs de l'écosystème

Les activités (a) suivantes doivent être mises en œuvre :

- (a_1) Évaluer les besoins en renforcement des capacités techniques et opérationnelles des autres acteurs ;
- (a_2) Assurer la formation des acteurs sur les mécanismes d'accompagnement des incubateurs technologiques ;
- (a_3) Organiser des ateliers sur la valorisation économique et industrielle des résultats de recherche scientifique et technique ;
- (a_4) Organiser des sessions de formation des responsables de l'UJKZ sur les concepts clés de transferts de technologies et d'incubation ;
- (a_5) Former les acteurs (dirigeants, agents) sur les mécanismes d'accompagnement des incubateurs technologiques et d'entreprises ;
- (a_6) Organiser des sessions de formation des responsables de l'UJKZ sur les concepts clés de transferts de technologies et d'incubation.

Action1.2.5 : Capitalisation des résultats et produits d'innovation et de recherche disponibles au sein de l'UJKZ à travers la conception et la mise à jour des catalogues et des bases de données y relatifs.

Les activités (a) suivantes doivent être mises en œuvre :

- (a_1) créer une base de données des résultats de recherche et produits d'innovation valorisables de l'UJKZ ;
- (a_2) créer une base de données des résultats de recherche et produits d'innovation valorisés de l'UJKZ ;
- (a_3) organiser des ateliers de capitalisation des résultats de recherche et produits d'innovation au sein de l'UJKZ.

Action1.2.6 : Facilitation des stages et/ou pré-emplois aux étudiants de l'UJKZ ;

Les activités (a) suivantes doivent être mises en œuvre :

- (a_1) créer un programme d'insertion socioprofessionnelle des étudiants de l'UJKZ dans le secteur des technologies innovantes ;
- (a_2) créer un programme d'insertion socioprofessionnelle des étudiants de l'UJKZ des autres secteurs
- (a_3) mettre en relation les étudiants de l'UJKZ et le secteur privé pour l'immersion par des stages et les opportunités d'emploi ;
- (a_4) créer un réseau d'allumi des étudiants bénéficiaires des programmes de stage et d'immersion en entreprises de l'UJKZ ;
- (a_5) Animer le réseau d'allumi des étudiants bénéficiaires des programmes de stage et d'immersion en entreprises de l'UJKZ.

Action1.2.7 : la structuration des idées de projet au profit des étudiants à travers la pré-incubation

- (a_1) Définir des critères de présélection des idées de projets pertinentes des étudiants ;

Objectif stratégique 1.3. Assurer le suivi du plan stratégique et une bonne gouvernance de l'incubateur UJKZ INNOVA

Afin d'assurer l'atteinte de cet objectifs quatre (04) principales actions ont été identifier à savoir :(i) le management participatif des instruments de valorisation des résultats de la recherche et de l'innovation au sein de l'UJKZ; (ii) la gestion transparente des ressources financières et matérielles mises à disposition de l'incubateur UJKZ INNOVA ; (iii) le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du plan stratégique; (iv) la capitalisation des acquis, des bonnes pratiques et leçons apprises, (v) la communication et le marketing autour des actions prévues

Action1.3.1 : Management participatif et transparence dans la gestion des outils de valorisation des résultats de la recherche et de l'innovation au sein de l'UJKZ ;

Les activités (a) suivantes doivent être mises en œuvre :

- (a_1) organiser des cadres de concertation entre les parties prenantes autour des activités de l'incubateur UJKZ INNOVA et des incubateurs ;
- (a2) créer et animer une plateforme d'échanges entre les dirigeants et gestionnaires de l'incubateur UJKZ INNOVA et les incubateurs.

Action 1.3.2 : Gestion transparente des ressources financières et matérielles mises à disposition de l'incubateur

- (a_1) produire des rapports périodiques sur les indicateurs financiers de base de la gestion de l'incubateur ;
- (a_2) renforcer les capacités des responsables de l'incubateur dans la bonne gouvernance financière et administrative ;
- (a3) renforcer les capacités des responsables des laboratoires dans la bonne gouvernance financière et administrative.

Action1.3.3 : Le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du plan stratégique

Les activités (a) suivantes doivent être mises en œuvre

- (a_1) produire des rapports périodiques ;
- (a_2) organiser des cadres de redevabilité sur la valorisation des résultats de recherche à l'endroit des parties prenantes de l'écosystème de l'incubation ;
- (a_3) distinguer les laboratoires les plus méritants ;
- (a_4) distinguer les incubateurs d'entreprises les plus méritants ;
- (a_5) distinguer les incubateurs technologiques les plus méritants ;
- (a_6) collecter régulièrement les données sur les indicateurs du suivi et de l'évaluation;
- (a_7) réaliser la revue à mi-parcours du plan stratégique ;
- (a_8) réaliser l'évaluation finale du plan stratégique ;

Action1.3.4 : Communication et marketing autour des actions prévues

Les activités (a) suivantes doivent être mises en œuvre

- (a_1) élaborer un plan de communication et de marketing de l'incubateur UJKZ INNOVA ;
- (a_2) Identifier les instruments de diffusion et de vulgarisation des résultats de la recherche les plus efficaces
- (a_3) Organiser périodiquement les Journées Portes ouvertes sur l'incubateur;
- (a_4) Sensibiliser les autres parties prenantes de l'écosystème de l'innovation sur les enjeux de la communication et du marketing ;

- (a_5) organiser des journées d'expositions des produits d'invention et d'innovation générés au sein de l'UJKZ.

2. AXE2 : RENFORCEMENT DU PARTENARIAT AVEC LE SECTEUR PRIVÉ ET DIVERSIFICATION DES CADRES DE COOPÉRATION

Le coût global de cet axe est **de 136 282 450 *FCFA***, sur la période 2022-2026.

Objectif stratégique 2.1 : **Dynamiser le partenariat entre l'UJKZ, le secteur privé et le monde de la production industrielle burkinabè**

Pour atteindre cet objectif trois (03) actions ont été identifiées à savoir : (i) l'organisation des rencontres d'échanges entre l'UJKZ et les opérateurs économiques ; (ii) l'identification des besoins de collaboration en matière de production et d'exploitation des résultats de recherche (iii) l'évaluation de l'adéquation entre les besoins exprimés par les acteurs et les résultats de recherche (outputs) produits par l'UJKZ.

Action2.1.1 : Organisation des rencontres d'échanges entre l'UJKZ et les opérateurs économiques

Les activités (a) suivantes doivent être mises en œuvre :

- (a_1) Identifier les opérateurs économiques, surtout évoluant dans des domaines jugés pertinents par l'UJKZ;
- (a_2) Organiser des prises de contact et des rencontres d'échanges B2B entre l'incubateur et les opérateurs économiques.

Action2.1.2 : Identification des besoins de collaboration en matière de production et d'exploitation des résultats de recherche

Les activités suivantes sont envisageables :

- (a_1) Programmer des visites de travail entre les opérateurs économiques et l'incubateur ;
- (a2) Élaborer un catalogue des besoins de collaboration dans l'entreprenariat de service et des innovations technologiques.

Action2.1.3 Évaluation de l'adéquation entre les besoins exprimés et les résultats de recherche (outputs) produits par l'UJKZ.

Les activités (a) suivantes doivent être mises en œuvre

- (a_1) Évaluer l'adéquation entre les besoins exprimés par le secteur privé et les résultats de recherche valorisables issus des incubateurs de service ;
- (a_2) Évaluer l'adéquation entre les besoins exprimés par le secteur privé et les résultats de recherche valorisables issus des incubateurs technologiques.

Objectif spécifique 2.2 : Diversifier les cadres de coopération interuniversitaires ainsi qu'avec les institutions internationales et régionales en charge des questions de propriété intellectuelle

Pour atteindre cet objectif cinq (05) actions ont été identifiées à savoir : (i) l'identification des Universités déjà engagées dans les processus de valorisation des résultats de recherche et pouvant inspirer l'UJKZ dans ce domaine; (ii) la définition les cadres et axes de coopération avec les institutions internationales de propriété intellectuelle ; (iii) la mise en place d'un Centre d'Appui à la Technologie et à l'Innovation (CATI) au sein de l'UJKZ, avec l'appui de l'OMPI; (iv) l'Organisation de voyages d'études, de partage d'expériences interuniversitaires et de participation aux séminaires et aux compétitions sur l'innovation et l'entrepreneuriat (v) la coopération avec *Medecines Patent Pool*, Organisme international (ONG) de promotion des transferts de technologies dans le domaine des brevets de médicaments.

Action2.2.1 : Identification des universités déjà engagées dans les processus de valorisation des résultats de recherche et pouvant inspirer l'UJKZ dans ce domaine ;

Les activités (a) suivantes doivent être mises en œuvre :

- (a_1) Effectuer des voyages d'identification et de prise de contact avec des universités déjà engagées dans les processus de valorisation des résultats de recherche et pouvant inspirer l'UJKZ ;
- (a_2) Effectuer des voyages d'études et de partages d'expériences.

Action2.2.2 : Définition des cadres et axes de coopération avec les institutions internationales de propriété intellectuelle ;

Les activités (a) suivantes doivent être mises en œuvre :

- (a_1) Effectuer des voyages d'identification et de prise de contact avec des institutions internationales de propriété intellectuelle (OAPI/OMPI) ;
- (a_2) Définir des cadres et axes de coopération en matière de promotion de la propriété intellectuelle ;
- (a_3) Effectuer des voyages de signature de conventions de partenariat en matière de promotion de la propriété intellectuelle.

Action2.2.3 : Mise en place d'un Centre d'Appui à la Technologie et à l'Innovation (CATI) au sein de l'UJKZ, avec l'appui de l'OMPI

Les activités (a) suivantes doivent être mises en œuvre :

- (a_1) Mettre en place un Centre d'Appui à la Technologie et à l'Innovation (CATI) au sein de l'UJKZ, avec l'appui de l'OMPI ;
- (a_2) Aménager un espace dédié au CATI ;
- (a_3) Évaluer et acquérir des équipements pour CATI ;
- (a_4) Recruter un personnel dédié à l'animation du CATI.

Action 2.2.4 : Organisation de voyages d'études, de partage d'expériences interuniversitaires et de participation aux séminaires et aux compétitions sur l'innovation et l'entrepreneuriat

Les activités (a) suivantes doivent être mises en œuvre :

- (a_1) Effectuer des voyages d'études et de partages d'expériences ;
- (a_2) Effectuer des voyages de participation aux compétitions sur l'innovation et l'entrepreneuriat.

Action2.2.5 : établir des cadres de Coopération avec Médecines Patent Pool

Les activités (a) suivantes doivent être mises en œuvre :

- (a_1) Effectuer des voyages de prise de contact avec Médecines Patent Pool, Organisme international (ONG) de promotion des transferts de technologies dans le domaine des brevets de médicaments ;
- (a_2) Définir et établir des cadres de partenariat avec cet Organisme ;
- (a_3) Effectuer des voyages de signature de convention de partenariat avec cet organisme.

3. AXE3 : VALORISATION ET EXPLOITATION DES RÉSULTATS DE RECHERCHE INNOVANTS ET À FORTE VALEUR AJOUTÉE GÉNÉRÉS AU SEIN DE L'UJKZ

Le coût global de réalisation de cet axe est de ***261 077 375 FCFA***, sur la période 2022-2026.

Objectif spécifique 3.1 : Valorisation des résultats de la recherche scientifique et de l'innovation

Pour atteindre cet objectif cinq (05) actions ont été identifiées à savoir : (i) l'évaluation et la valorisation des actifs de la propriété industrielle de l'UJKZ, (ii) le montage des unités de production (spin off) à partir des résultats de la recherche et des innovants probants, (iii) la mise en place d'un réseau de Business Angel pour le financement des projets innovants, (iv) la mobilisation des ressources pour le financement de la valorisation des résultats de recherche innovants et à forte valeur ajoutée**,** (v) La pérennisation des activités de l'incubateur UJKZ INNOVA.

Action3.1.1 : Évaluation et valorisation des actifs de la propriété intellectuelle de l'UJKZ

Les activités (a) suivantes doivent être mises en œuvre :

- (a_1) Réaliser un audit des actifs de la propriété intellectuelle de l'UJKZ ;

- (a_2) Proposer au secteur privé national (industriels, commerçants, hommes d'affaires) ces actifs immatériels (brevets d'invention, Marques de produits, Modèles d'utilité, Obtentions végétales…) pour valorisation.

Action3.1.2 : Montage d'unités de production à partir des résultats de la recherche et des produits innovants probants.

Les activités (a) suivantes doivent être mises en œuvre :

- (a_1) Sélection des résultats de recherche d'innovation/innovations (RRI) ayant un fort potentiel de valeur ajoutée;
- (a_2) Proposer les RRI probants à valoriser, notamment sous forme de Consortium entre l'incubateur et les acteurs du secteur privé national ;
- (a_3) Accompagner les porteurs de projets dans l'élaboration de plans d'affaires (business plan, pour les résultats de recherches identifiés)
- (a_4) Réaliser les études de marchés (au niveau local et/ou international) pour les résultats de recherche identifiés ;
- (a_5) Accompagner la création d'unités de production à partir de la recherche, au moyen de modèles économiques et juridiques adaptés au statut de l'UJKZ (startup, spin off, consortium, accords de partenariats…).

Action3.1.3 : Mise en place d'un réseau de Business Angels pour le financement des projets innovants.
Les activités (a) suivantes doivent être mises en œuvre :

- (a_1) Identifier de potentiels Business Angels pour le financement des projets innovants;
- (a_2) Élaborer un pacte d'actionnariat gagnant-gagnant entre les business Angels et les startups dont l'objet porte sur les produits de recherche, d'invention et d'innovation générés au sein de l'UJKZ.

Action3.1.4 : Mobiliser des ressources pour le financement de la valorisation des résultats de recherche innovants et à forte valeur ajoutée

- (a1) Assister les unités de production innovantes dans la recherche de financement auprès des institutions financières et assimilées pour la valorisation des résultats de recherche ;
- (a2) Organiser des tables rondes avec le secteur privé pour le financement des résultats de recherche innovants et à forte valeur ajoutée.

Action3.1.5 : Rendre pérennes les activités de l'incubateur UJKZ INNOVA

Les activités (a) suivantes doivent être mises en œuvre :

- (a1) identifier les modèles économiques favorisant le développement de l'entreprenariat universitaire
- (a2) mettre en œuvre les modèles économiques les plus performants.

IV. LE SUIVI ÉVALUATION DU PLAN STRATÉGIQUE 2022-2026

Dans le processus de valorisation, le suivi rigoureux, l'évaluation périodique et une communication efficace sur les activités sont gages d'une bonne visibilité et d'appropriation des technologies, inventions et innovations par les utilisateurs.

1. Suivi dans le processus de mise en œuvre du Plan

Pour ce qui concerne, le suivi de la mise en œuvre du plan stratégique de l'Incubateur UJKZ@INNOVA, il sera assuré par la Direction des Etudes et de la Consultation (DEC) de Vice-Présidence chargé de la Professionnalisation et des Relations Université-Entreprises (VP-PRUE) de l'UJKZ. Elle se fera assister par un Consultant pour certaines actions nécessitant une expertise hors UJKZ.

En rappel, le suivi est un processus itératif de collecte et d'analyse d'informations pour mesurer les progrès d'une action menée, au regard des objectifs fixés. Il fournit donc aux acteurs un retour d'informations régulier qui peut aider à savoir si l'avancement de l'action est conforme à la programmation.

L'activité de suivi est un mécanisme segmenté, sanctionné à chaque étape par un rapport de suivi (portant sur les actions, la méthodologie, les acteurs ainsi que le niveau d'atteinte des objectifs); elle permet d'analyser les résultats atteints et de passer à l'étape suivante.

Ce suivi, qui est par nature technique et/ou financière, va permettre de mesurer le niveau d'attente des indicateurs préalablement définis à chaque étape du processus.

- ***le suivi technique*** concerne l'exécution physique des actions inscrites pour chaque étape décrite dans le processus de mise en œuvre du Plan stratégique;
- ***le suivi financier*** permet d'assurer la conformité des réalisations financières en fonction des coûts et budgets définis dans le Plan stratégique.

Des outils de collecte doivent être définis pour chaque étape identifiée dans le processus de mise en œuvre du Plan stratégique, avec l'ensemble des structures impliquées.

2. L'évaluation dans le processus de valorisation des résultats de recherche

L'évaluation est l'appréciation systématique d'une activité, d'un projet, d'un programme, d'une stratégie, d'une politique, d'un sujet, d'un thème, d'un secteur, d'un domaine opérationnel ou des performances d'une institution. Elle porte sur les accomplissements escomptés et réalisés et examine la chaîne des résultats (intrants, activités, extrants, effets et impacts), les processus, les facteurs contextuels et les rapports de cause à effet afin de comprendre les accomplissements ou le manque

d'accomplissements. L'évaluation vise à déterminer la pertinence, l'impact, l'efficacité, l'efficience et la durabilité des interventions ayant permis d'obtenir les résultats.

Dans le processus de valorisation, deux (02) types d'évaluation sont indispensables :

- **L'évaluation à mi-parcours**

Elle intervient à la fin de l'incubation. Son objectif est de mesurer la pertinence de la recherche à répondre aux besoins exprimés par les utilisateurs afin de procéder à sa vulgarisation. Cette évaluation va permettre de faire un feedback au détenteur pour rendre la technologie disponible dans le cas où l'incubation est concluante ou de trouver des mesures correctives, le cas échéant. Ainsi, cette évaluation à mi-parcours sera assurée par un bureau ou consultant indépendant.

- **L'évaluation finale**

L'évaluation finale intervient à la fin du processus de valorisation des résultats de recherche. Elle permet de voir si la situation de départ des utilisateurs a connu un changement en vue de poursuivre avec la valorisation à grande échelle (vulgarisation).

Il faut noter qu'au-delà de ces évaluations standards, des contrôles périodiques sont menés pour avoir des informations en temps réel sur le processus de valorisation des résultats de recherches probants, tout au long du processus. Ainsi, cette évaluation finale sera conduite par un bureau ou consultant indépendant.

V. LES STRATÉGIES DE COMMUNICATION DES SUPPORTS ÉLABORÉS

Outre les objectifs et actions prévus par le Plan de communication de l'UJKZ 2021-2024[15] à mettre en œuvre, l'objectif de cette communication est de permettre principalement aux acteurs de l'écosystème de l'incubateur de s'approprier des

[15] L'objectif général du plan stratégique de communication de l'UJKZ 2021-2024 est de doter l'Université d'un document de planification stratégique des actions de communication pour la période 2021-2024. Il s'agit de doter l'UJKZ d'une stratégie et d'un plan de communication institutionnelle dans le cadre du plan stratégique et opérationnel 2014-2023. Ledit plan prévoit notamment les actions suivantes à mener (voir pages 39 à 42):

- une communication externe plus offensive et plus attractive en faisant connaître les innovations au sein de l'UJKZ et en justifiant son différentiel de qualité.
- Établir des partenariats avec les médias de façon à bénéficier d'une meilleure couverture des évènements organisés par l'université.
- Valoriser davantage le cadre de concertation université et monde de l'entreprise en donnant plus de visibilité à ses sessions et aux résultats qui en sont issus. Dans cet ordre d'idées, une communication promotionnelle sur les trois incubateurs (informatique, UO innova et campus numérique avec sa bibliothèque numérique) conduirait à une meilleure concrétisation de ces expériences organisées. Un partenariat avec les entreprises, fondé sur un partage d'expériences et de connaissances peut donner un nouveau souffle aux curricula et générer de nouvelles compétences pour les employeurs. Il faut donc envisager une communication attractive de part et d'autre.
- Créer la communication pour le développement en tant que filière professionnelle enseignée à l'UJKZ.
- Valoriser le poste de Communicateur dans l'organigramme de l'UJKZ.

supports élaborés au cours de cette étude à savoir : (i) le plan stratégique 2022-2026 de développement de l'Incubateur UJKZ@INNOVA et (ii) le manuel opérationnel de la propriété intellectuelle et de l'innovation de l'UJKZ. À cet effet, elle consistera à mener des actions de dissémination hors médias et médias des supports élaborés; elle rendra visible l'incubateur auprès des acteurs tels que les responsables, les partenaires techniques et financiers, les étudiants, les enseignants-chercheurs, le secteur privé, les institutions publiques, les ONGs et Associations, etc. Pour ce faire, les actions suivantes seront mises en œuvre.

- **Organisation des ateliers d'appropriation et de dissémination des documents élaborés**
  Cela consistera à organiser des ateliers de sensibilisation et de formation au profit des premiers responsables de l'incubateur UJKZ@INNOVA, des enseignants-chercheurs, des étudiants, le secteur privé, des institutions publiques, les ONGs et Associations.

- **Disponibilisation des supports élaborés**
  Cela consistera à éditer et imprimer les supports élaborés en exemplaires suffisants et à procéder à leur distribution physique et numérique aux acteurs de l'écosystème de l'incubateur en vue de leur appropriation. Ces supports seront rendus disponibles et exposés lors des manifestations publiques de l'UJKZ (Semaine de l'innovation et Journées Portes ouvertes sur l'Incubateur par exemple).

- **Organisation d'actions de visibilité de l'incubateur à travers les médias**
  Il s'agira pour l'unité de coordination de l'incubateur de participer aux émissions télévisées « invité de la rédaction, télé matin etc » et émissions radios. En outre, à faire recours aux médias pour promouvoir les outils clés (plan stratégique, manuel de PI) de l'incubateur à travers des insertions de presse écrite et en ligne, des interviews, des publi-reportages.

  Ces activités donneront l'occasion à l'unité de coordination de diffuser les actions de l'incubateur en touchant une masse critique des acteurs de l'écosystème tant au plan national qu'au plan international.

CONCLUSION

Le présent Plan stratégique de développement de l'incubateur 2022-2026 a été bâti autour des axes suivants : la création d'un environnement favorable au développement de l'incubateur et de l'entreprenariat universitaire au sein de l'UJKZ (Axe 1), le renforcement du partenariat avec le secteur privé et la diversification des cadres de coopération (Axe 2), la valorisation et l'exploitation des résultats de recherche innovants et à forte valeur ajoutée générés au sein de l'UJKZ (Axe 3).

Validé le 2 novembre 2022 à ZINIARE au cours d'un atelier de travail, son coût de réalisation est estimé à 1 767 326 125 FCFA sur les cinq années.

La mission essentielle de l'UJKZ étant la contribution au développement socio-économique et culturel du Burkina Faso par la valorisation des résultats des travaux de recherche, il apparaît évident que la réalisation effective de ce Plan stratégique constitue un important défi que l'UJKZ doit relever. Le Manuel opérationnel de propriété intellectuelle et de l'innovation qui l'accompagne est un outil indispensable à sa réalisation.

Désormais, la balle est dans le camp des autorités universitaires et de recherche.

A N N E X E S

ANNEXE 1

PLAN STRATEGIQUE DE DÉVELOPPEMENT DE L'INCUBATEUR 2022-2026 ET DE L'ENTREPRENARIAT UNIVERSITAIRE

(Présenté sous forme de document séparé et joint au Rapport d'Étude)

ANNEXE 2.

MANUEL OPÉRATIONNEL DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET DE L'INNOVATION & CURRICULA DE FORMATION

(Présenté sous forme de document séparé et joint au Rapport d'Étude)

ANNEXE 3

FICHE DE COLLECTE DES DONNÉES

ANNEXE 4

LISTE DES PERSONNES RENCONTRÉES

ANNEXE 3

FICHE DE COLLECTE DES DONNÉES

		PROGRAMMES/AXES DE RECHERCHE	NOMBRE D'ETUDIANTS INSCRITS (2017 à 2021)						NOMBRE D'ENSEIGNANTS						NOMBRE DE PUBLICATIONS DE RECHERCHE (2017 à 2021)						RESULTATS DE RECHERCHE VALORISABLES (2017 à 2021)					AUTRES RESULTATS DE RECHERCHE (2017 à 2021)					TOTAL
			A1	A2	A3	A4	A5	T	A1	A2	A3	A4	A5	T	A1	A2	A3	A4	A5	T	A2	A3	A4	A5	T	A2	A3	A4	A5	T	
ECOLE DOCTORALE SCIENCES DE LA SANTE (ED-2S)	LADME																														
	LABIOCA																														
	LABO 1																														
	LABO2																														
ECOLE DOCTORALE INFORMATIQUE ET CHANGEMENT CLIMATIQUE (ED-ICC)	LABO1																														
	LABO 2																														
ECOLE DOCTORALE LETTRE	LABO 1																														

SCIENDCES HUMAINES ET COMMUNICATION (ED-LESHCO)	**LABO2**																															
ECOLE DOCTORALE SCIENCES ET TECHNOLOGIES (ED-ST)	**LABO 1**																															
	LABO 2																															

TYPE DE RECHERCHE MENÉE À UJKZ											
UJKZ	**Recherche fondamentale**	**RECHERCHE APPLIQUEE**	**DEVELOPPEMENT EXPERIMENTAL**	**Enseignement et Formation scientifique et technique**	**INVENTION**	**Transfert de technologies**	**INNOVATION**	**Valorisation par la structure**	**SOURCES**	**PAGES**	**TABLEAU**
2017		-	-		-	-	-	-			
2018		-	-		-		-				
2019		-	-		-		-				
2020		-	-		-		-				
2021		-	-		-		-				

TYPES DE DOCUMENTS SCIENTIFIQUES PRODUITS A UJKZ							
UJKZ	FICHES TECHNIQUES	REVUES SCIENTIFIQUES	DOCUMENTS DE VULGARISATION	THESES	MEMOIRES	RAPPORTS	TOTAL
2020							
2021							-

RESULTATS DE RECHERCHE DES STRUCTURES PUBLIQUES					
2020	RESULTATS DE RECHERCHE				
UJKZ	SCIENCE DE LA SANTE	AUTRES DOMAINES	TOTAL	AUTRES DOMAINES DE RECHERCHE	TOTAL
ARTICLES DE VULGARISATION					
ARTICLES SCIENTIFQUES					
CHAPITRES D'OUVRAGES					
COMMUNICATION SCIENTIFIQUE					
FICHES TECHNIQUES					
OUVRAGES					
POSTERS					
RAPPORTS TECHNIQUES					
TECHNOLOGIES GENEREES					
CARTES GEOPHYSIQUES					
TOTAL					

	Type de recherche menée à UJKZ	Recherche Fondamentale	Enseignement et Formation scientifique et technique	Transfert de technologies	Valorisation de la structure
		SOURCES	PAGES	TABLEAU	
2017	2017				
	2018				
	2019				
	2020				
2018	Recherche fondamentale (RF)				
	Enseignement et Formation scientifique et technique (E&FST)				
	Transfert de technologies (TT)				
	Valorisation de la structure				
2019	(RF)				
	E&FST				
	TT				
	VS				
2020	(RF)				
	E&FST				
	TT				
	VS				
2021	(RF)				
	E&FST				
	TT				
	VS				

UJKZ EN CHIFFRES		
	2021	OBSERVATIONS
ETUDIANTS		
ENSEIGNANTS		
PERSONNEL ATOS		
FILIERES DE FORMATION		
LABORATOIRES DE RECHERCHE		
INCUBATEURS		
CLUB SPORTIF		
ENSEMBLE ARTISTIQUE		
CENTRE DE PEDAGOGIE UNIVERSITAIRE		
CENTRE D'EXCELLENCE		
RADIO		
MAISON DES HOTES		
BIBLIOTHEQUES	1	
ANIMALERIE		

RÉPARTITION DU PERSONNEL ENSEIGNANT DES IES PUBLIQUES PAR QUALIFICATION								
UJKZ	Nombre de professeurs titulaires	Maître de conférences	Maître assistant	Assistant	Enseignants à temps plein	Autres	Indéterminé	Total
2020								
2021								

RECAPITULATIF DES STATISTIQUES INFRASTRUCTURELLES DE L'UJKZ												
		AMPHITHEATRES		BIBLIOTHEQUES		LABORATOIRES		SALLES DE COURS		SALLES D'INFORMATIQUES		EFFECTIFS ETUDIANTS
		NOMBRE	CAPACITE THEORIQUE	NOMBRE	CAPACITE THEORIQUE	NOMBRE	CAPACITE THEORIQUE	NOMBRE	CAPACITE THEORIQUE	NOMBRE	CAPACITE THEORIQUE	
UJKZ	2017											
	2018											
	2019											
	2020											
	2021											
EFFECTIF GLOBAL												

EVOLUTION DU BUDGET DE L'UNIVERSITE DANS LA RECHERCHE (APPROCHE DES RECETTES ET DES DEPENSES)												
	2017		2018		2019		2020		2021		EFFECTIF	
	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES
Budget total												
Montant consacré à la recherche												
Montant consacré à la promotion des résultats de la recherche (foire, forum, Fora, expo/pharma, JPO etc.,)												
Montant consacré au fonctionnement de l'incubateur												

STATISTIQUES DESAGREGEES/ETAPES DE RECHERCHE				STATISTIQUES PAR DOMAINE DE RECHERCHE	
RUBRIQUES	**2021**			EDUCATION	
investissement dans la valorisation des résultats de recherche				LETTRES ET ARTS	
investissement dans le transfert de technologie				SCIENCES SOCIALES, COMMERCE ET DROIT	
investissement dans les instruments de diffusion des résultats de recherche				SCIENCES	
investissement dans la promotion des activités de recherche innovante				INGENIERIE, INDUSTRIE DE TRANSFORMATION ET DE PRODUCTION	
AUTRES INVESTISSEMENTS				AGRICULTURE	
				SANTE ET PROTECTION SOCIALE	
				SERVICES	
				TOTAL	

ANNEXE 2

LISTE DES PERSONNES RENCONTRÉES

LISTE DES PERSONNES RENCONTRÉES

N°	NOMS ET PRENOMS	FONCTION	LIEU	ENTRETIEN	CONTACT
1	Pr SEMDE Rasmané	Coordonnateur CEA-CFOREM	UJKZ	Physique	
2	Pr Georgette Émilie SANON/ OUATTARA	VP-PRUE	UJKZ	Physique	
3	Pr Martin KIENDREBEOGO	VP-RCI	UJKZ	Physique	
4	(Directeur administratif et financier de l'UJKZ)	DAF	UJKZ	Physique	
5	(Le secrétaire général de l'UJKZ)	Secrétaire général	UJKZ	Téléphonique	
6	Pr Adama HILOU		UJKZ	Téléphonique	70734788
7	Bernard ZOUMA	Responsable Adjoint LABIOCA	UJKZ	Téléphonique	70943905
8	Dr. TOE Natacha		UJKZ	Physique	
9	M. TALL DEMBA	Gestionnaire de projet CEA-CFOREM	UJKZ	Physique	
10	M. BALO Stéphane	Coordonnateur UO-Inova; Chef de service Formation Continue	UJKZ	Physique	
11	M. BANKOULIGA	Chef de service Formation Professionnelle	UJKZ	Physique	72779485

BIBLIOGRAPHIE

DOCUMENTS & OUVRAGES EXPLOITÉS ET CONSULTÉS

- Annuaire_statistique_2017_de_la_recherche_scientifique
- Annuaire_statistique_2018_de_la_recherche_scientifique
- Annuaire_statistique_2019_de_la_recherche_scientifique
- Annuaire_statistique_2020_de_la_recherche_scientifique
- Annuaire_statistique_2021_de_la_recherche_scientifique
- Université Ouaga I Pr. Joseph Ki-Zerbo (UO1-JKZ); Proposition de Plan Stratégique ARES 2018-2020
- Tableau de bord statistique 2020_2021 de l'Enseignement Supérieur
- Dominique Doyen, Patrick Pierre, guide du management de la PI pour les business managers, 1ère édition 2019 ;
- HIEN Mathieu, Guide théorique et pratique pour la protection de l'innovation, 1er édition, Ouagadougou, Mercury, 2020, 263p ;
- Notice d'impact environnemental et social du projet de construction du Centre de Formation de Recherche en Sciences du Médicament (CFOREM) au sein de l'Université Joseph KI-ZERBO à Ouagadougou – version final
- Plan Stratégique de la Recherche 2012-2016 de l'Université Joseph KI Zerbo
- Sandrine BERGER DOUCE et Christophe SCHMITT: Entreprenariat et Incubateurs Universitaires, une relation enquête de sens ; 3ème Congrès de l'Académie de l'Entrepreneuriat, Lyon, 31 mars et 1er avril 2004
- Manuel régional des opérations des centres d'excellence d'Afrique d'enseignement supérieur pour l'impact sur le développement (CEA IMPACT); Avril 2019
- Guide d'Élaboration, de Suivi et d'Évaluation de Plans Stratégiques ; MINEFID/DGESS; Février 2019

- Marc COUTURE, Marcel DUBE et Pierrick MALISSARD Propriété Intellectuelle et Université: Entre libre circulation des idées et la privatisation des savoirs; 2010; Presses de l'Université de Québec

- Seglaro Abel SOME, État des lieux de la gouvernance de la recherche universitaire en Afrique de l'ouest et du centre: rapport sur l'université de Ouagadougou (UO), novembre 2009

- Lisa TREGLIA, Antoine Mynard, Enjeux et défis du transfert de technologies aux États-Unis, France, avril 2013 ;

- Processus d'accompagnement de l'incubateur d'entreprises (UO-Innova) MESRSI/UJKZ/VP-PRUE

- Politique sectorielle de la recherche et de l'innovation (PSRI) 2018-2027,

- Stratégie nationale de valorisation des technologies, inventions et innovations (SNVTII) 2020-2024

- Stratégie Nationale de Développement de la Propriété Intellectuelle (SNDPI), 2021-2025, du Burkina Faso

- Plan d'actions opérationnel de mise en œuvre de la stratégie nationale de développement de la propriété intellectuelle 2021-2023

- Sonia Gampao NASSOURI, Étude des conditions de création des SPIN-OFFS pharmaceutiques à l'université Joseph KI-ZERBO du Burkina Faso, août 2021

TEXTES ET ACCORDS

- Accord de Bangui Instituant une organisation africaine de la propriété intellectuelle, OAPI, acte du 14 décembre 2015 ;

- Accord de consortium type, INPI ;

- Loi N°025-2010/AN portant régime juridique applicable aux emplois des enseignants- chercheurs, des enseignants hospitalo-universitaires et des chercheurs au Burkina Faso

- Loi N° 038-2013/AN portant Loi d'Orientation de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (LORSI)

- Loi N°-036-2016/AN du 18 Mai 2010 portant régime juridique applicable aux emplois des enseignants chercheurs, des enseignants hospitalo-universitaires et des chercheurs au Burkina Faso

- Décret N°2010-304/PRES promulguant la loi N°25-2010/AN du 18 mai 2010 portant régime juridique applicable aux emplois des enseignants- chercheurs, des enseignants hospitalo-universitaires et des chercheurs au Burkina Faso

- Décret 2017-0522/PRES/PM/MESRSI/MINEFID portant Approbation des Statuts de l'Université Ouaga I Pr Joseph KI ZERBO

- Décret-2019-0782/PRES/PM/MESRSI/MINEFID portant Régime Financier et Comptable des Établissements Publics de l'État au Burkina Faso

- Décret N°2021-0285/PRES/PM/MINEFID/MESRSI/MFPTPS portant universitarisation d'offres de formation dans les écoles et Centres de Formation Professionnelle de l'État (ECFPE)

- Décret 2021-1383/PRES/PM/MEFP/ portant règlementation générale des projets et programmes de développement exécutés au Burkina Faso

- Arrêté interministériel N°2022-00011/MDICAPME/MEFP portant adoption de la stratégie Nationale de Développement de la Propriété Intellectuelle (SNDPI) 2021-2025 et son plan d'actions

- Arrêté N°2006-009/MESSRS/SG/UO/P portant règlement intérieur de l'Université de Ouagadougou

- Arrêté N°2020-301/MESRSI/SG/UJKZ portant attributions, organisation et fonctionnement des établissements d'enseignement de l'Université Joseph KI ZERBO

- Arrêté (adopté mais en cours de signature) portant création, organisation, attributions et fonctionnement de l'Incubateur de l'Université Joseph KI-ZERBO, dénommé UJKZ @INNOVA.

Table des matières

SOMMAIRE 2
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS 4
1. Contexte, justification de l'étude 7
2. Méthodologie, organisation de la mission et plan du rapport de travail 8
PARTIE INTRODUCTIVE 10
DU PROCESSUS D'INVENTION ET D'INNOVATION AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE 10
I. Des concepts d'invention et d'innovation à la propriété intellectuelle 10
1. De l'imagination à l'idée, la création, l'invention et l'innovation 10
2. L'invention et l'innovation, approche au plan économique et juridique 11
3. La valorisation des résultats de la recherche 13
4. Des inventions/innovations à la Startup 14
5. De l'invention/innovation à la propriété intellectuelle ? 14
a. La propriété industrielle 14
b. La propriété littéraire et artistique (PLA) 16
6. Qu'est-ce que le transfert de technologie ? 16
7. Rôle et place de l'innovation dans le monde 17
PREMIÈRE PARTIE 20
DESCRIPTION DE L'ÉCOSYSTÈME DU DÉVELOPPEMENT DE L'INCUBATEUR ET DE L'INNOVATION AU SEIN DE L'UJKZ 20
I. Cadrage politique et stratégique du développement de la recherche, de l'innovation et de la valorisation des résultats de recherche au Burkina Faso 20
1. La loi N° 038 -2013/AN du 26 Novembre 2013 portant Loi d'orientation sur la recherche scientifique et de l'innovation 20
2. La politique sectorielle de la recherche et de l'Innovation (PRSI 2018-2027 21
a. L'objectif général 21
b. Les impacts attendus 22
c. Les axes stratégiques de la PRSI 2018-2027 22
d. Les résultats attendus 22
3. La Stratégie nationale de valorisation des technologies, ... 23
inventions et innovations (SNVTII 2020-2024) 23
a. La vision et les objectifs de la SNVTII 23
b. Les effets attendus 23
4. La Stratégie nationale de développement de la propriété 25

intellectuelle 25
a. L'objectif global et impacts attendus 25
b. Les Axes stratégiques 25
c. Les résultats attendus 25
II. Cadre organisationnel et institutionnel de l'UJKZ 26
2. Premier niveau 27
a. Le Conseil d'administration 27
b. La Présidence 27
c. Le Conseil scientifique 27
3. Deuxième niveau : les vices présidences 28
a. La vice-présidence chargée des Enseignements et des Innovations pédagogiques (V.-P. E.I.P.) : 28
À ce titre et notamment elle: 28
b. La Vice-Présidence chargée de la Recherche et de la Coopération internationale 28
c. La Vice-Présidence chargée de la Professionnalisation et des Relations Université-Entreprises 29
4. Troisième niveau 29
a. Les UFR 29
b. L'École doctorale 30
5. Quatrième niveau hiérarchique 31
III. Cadre législatif et règlementaire de l'UJKZ 34
IV. Cadre fonctionnel et organisationnel de l'UJKZ 34
1. Ressources infrastructurelles et matérielles 34
2. Ressources humaines 35
3. Les Ressources financières de l'UJKZ 36
4. Ressources budgétaires 36
5. Problématique du financement de la recherche et de la valorisation 36
DEUXIÈME PARTIE 37
DIAGNOSTIC ET ANALYSE DE L'ÉCOSYSTÈME DE DEVELOPPEMENT DE L'INCUBATEUR ET DE L'ENTREPRENARIAT UNIVERSITAIRE 37
I. L'écosystème de développement de l'incubateur au sein de l'UJKZ : forces, faiblesses, opportunités et menaces 37
1. Cadre institutionnel, organisationnel et fonctionnel 37
a. Forces 37
b. Faiblesses 38

2. Cadre législatif et règlementaire 39
a. Les forces 39
b. Les faiblesses 39
3. Les opportunités et les menaces 40
a. Les opportunités 40
b. Les menaces 40
II. Analyse des ressources de l'UJKZ 41
1. Ressources infrastructurelles et matérielles 41
2. L'insuffisance de compétences au niveau des laboratoires 41
3. Les difficultés et lourdeurs administratives liées au statut de l'UJKZ 42
4. Les faiblesses liées au système d'information, de communication et aux relations publiques 42
III. Les expériences d'incubation réalisées au sein de l'UJKZ 47
1. UO-Innova : un incubateur d'entreprises 47
a. Origine et nature des projets incubés 47
b. Le fonctionnement du mécanisme d'incubation 47
c. Sources de financement 48
d. Le Modèle économique 48
e. Perspectives de l'incubateur d'entreprises UO-INNOVA 49
2. Le CFOREM 49
a. Origine et nature des projets incubés 49
b. Sources de financement 50
c. Le Modèle économique 50
3. L'incubateur INCUB-UO 50
TROISIÈME PARTIE 51
VERS UN PLAN STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT 2022-2026 DE L'INCUBATEUR ET DE L'ENTREPRENARIAT UNIVERSITAIRE DE L'UJKZ 51
I. VISION, OBJECTIFS À ATTEINDRE ET DÉFIS À RELEVER 51
1. Vision du Plan stratégique de développement de l'incubateur 51
2. Objectifs à atteindre 51
3. Défis à relever 51
II. LES AXES DU PLAN STRATÉGIQUE 54
1. AXE 1 : CRÉATION D'UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE AU DÉVELOPPEMENT DE L'INCUBATEUR ET DE L'ENTREPRENARIAT UNIVERSITAIRE AU SEIN DE L'UJKZ 54

2. AXE 2. RENFORCEMENT DU PARTENARIAT AVEC LE SECTEUR PRIVÉ ET DIVERSIFICATION DES CADRES DE COOPÉRATION 58

3. AXE 3. VALORISATION ET EXPLOITATION DES RÉSULTATS DE RECHERCHE INNOVANTS ET À FORTE VALEUR AJOUTÉE GÉNÉRÉS AU SEIN DE L'UJKZ 61

III. LE PLAN D'ACTIONS DE LA STRATÉGIE 63

1. AXE1 : CRÉATION D'UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE AU DÉVELOPPEMENT DE L'INCUBATEUR ET DE L'ENTREPRENARIAT UNIVERSITAIRE AU SEIN DE L'UJKZ ; 63

2. AXE2 : RENFORCEMENT DU PARTENARIAT AVEC LE SECTEUR PRIVÉ ET DIVERSIFICATION DES CADRES DE COOPÉRATION 69

3. AXE3 : VALORISATION ET EXPLOITATION DES RÉSULTATS DE RECHERCHE INNOVANTS ET À FORTE VALEUR AJOUTÉE GÉNÉRÉS AU SEIN DE L'UJKZ 71

IV. LE SUIVI ÉVALUATION DU PLAN STRATÉGIQUE 2022-2026 73

1. Suivi dans le processus de mise en œuvre du Plan 73

2. L'évaluation dans le processus de valorisation des résultats de recherche 73

V. LES STRATÉGIES DE COMMUNICATION DES SUPPORTS ÉLABORÉS 74

CONCLUSION 76

Le présent Plan stratégique de développement de l'incubateur 2022-2026 a été bâti autour des axes suivants : la création d'un environnement favorable au développement de l'incubateur et de l'entreprenariat universitaire au sein de l'UJKZ (Axe 1), le renforcement du partenariat avec le secteur privé et la diversification des cadres de coopération (Axe 2), la valorisation et l'exploitation des résultats de recherche innovants et à forte valeur ajoutée générés au sein de l'UJKZ (Axe 3). 76

A N N E X E S 77

ANNEXE 1 77

PLAN STRATEGIQUE DE DÉVELOPPEMENT DE L'INCUBATEUR 2022-2026 ET DE L'ENTREPRENARIAT UNIVERSITAIRE 77

(Présenté sous forme de document séparé et joint au Rapport d'Étude) 77

ANNEXE 2 77

MANUEL OPÉRATIONNEL DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET DE L'INNOVATION & CURRICULA DE FORMATION 77

(Présenté sous forme de document séparé et joint au Rapport d'Étude) 77

ANNEXE 3 77

FICHE DE COLLECTE DES DONNÉES 77

ANNEXE 4 77

LISTE DES PERSONNES RENCONTRÉES 77